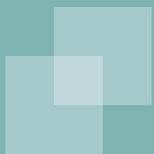


ÉTUDES ÉCONOMIQUES

ANALYSES

Recensement des produits biosourcés disponibles sur le marché et identification des marchés publics cibles



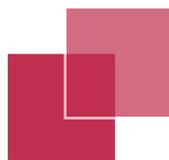
Annexes

Date de parution : Mai 2016

Couverture : Hélène Allias-Denis, Brigitte Baroin
Édition : Martine Automme, Nicole Merle-Lamoot

ISBN : 978-2-11-139401-8

Recensement des produits biosourcés disponibles sur le marché et identification des marchés publics cibles



Annexes

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

BAUSSET Jean	Pôle de compétitivité Industries & Agro-Ressources
BUREL Camille	Société Roquette / Association Chimie du Végétal
DEPARTE Alba	Service Bioressources – Direction Productions et Énergies Durables – Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
DEROMBISE Guillaume	Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages – Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature – Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie/Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité
DUGUE Julien	Bureau de la biomasse et de l'énergie – Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises – Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
DUMAREIX Yann	Bureau des services publics responsables – Commissariat général au développement durable – Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
FIRTION Éric	Association Chimie du Végétal
FRIES Aurore	Association Chimie du Végétal
HUGON Stéphanie	Bureau de la chimie et des biotechnologies – Direction générale des entreprises – Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique
KESSOUS Malika	Pôle achats responsables – Service des Achats de l'État
LAUTÉCAZE Pascale	Union des Syndicats des Industries des Produits Amylacés et de leurs dérivés (USIPA)
LE DU Hervé	Département des opérations – Service des Achats de l'État
MONTAZ Sylvie	Coordination Groupe d'études des marchés – Service des Achats de l'État
MUCCHIELLI Ange	Direction générale des entreprises – Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique
PEETERS Antoine	Pôle de compétitivité Industries & Agro-Ressources
PELLETIER Jean-Luc	Délégué Général – Union des Syndicats des Industries des Produits Amylacés et de leurs dérivés (USIPA)
RICO Marc	Bureau de la chimie et des biotechnologies – Direction générale des entreprises – Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique

La conduite des entretiens et la rédaction du présent rapport ont été réalisées par les cabinets :

BIO BY DELOITTE

Sustainability Services | Deloitte Conseil
185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine France
Tél : + 33 (0) 1 55 61 63 03
Fax : + 33 (0) 1 55 61 57 07
www.bio.deloitte.fr

NOMADÉIS

4, rue Francisque Sarcey
75116 Paris
Tél. : +33 (0)1 45 24 31 44
Fax : +33 (0)1 45 24 31 33
www.nomadeis.com

Consultants :

Sébastien SOLEILLE, Directeur
Clément TOSTIVINT, Manager
Grégoire THONIER, Consultant Senior
Marion LOUBIERE, Consultante

Cédric BAECHER, Directeur Associé
Barbara PIANU, Chef de projet
Pauline RENARD, Consultante

REMERCIEMENTS

Nous remercions toutes les personnes ayant participé à cette étude, au sein de la DGE, de l'ADEME, du MAAF, du MEDDE, du MLETR, des entreprises et de l'ensemble des autres organismes consultés, pour leur implication et leur contribution à cette mission.

SOMMAIRE

1. ANNEXE I – FICHES PAR CATÉGORIES D'USAGE	9
1.1. Matériaux de construction	9
1.2. Produits de nettoyage et sanitaires	12
1.3. Véhicules et équipement (pièces et produits de maintenance)	15
1.4. Fournitures de bureau et matériel d'impression	20
1.5. Entretien des espaces verts	23
1.6. Emballages, sacs plastiques et couverts jetables	27
1.7. Produits cosmétiques et produits à usage médical	30
2. ANNEXE II – COMPTES RENDUS DES ENTRETIENS	32
2.1. Compte rendu de l'entretien réalisé avec le Commissariat Général au Développement Durable	32
2.2. Compte rendu de l'entretien réalisé avec la Direction des Affaires Juridiques	35
2.3. Compte rendu de l'entretien réalisé avec la responsable du projet InnProBio	38
2.4. Compte rendu de l'entretien réalisé avec le Groupe d'Étude des Marchés Développement Durable	40
2.5. Compte rendu de l'entretien réalisé avec le Ministère de la Défense	44
2.6. Compte rendu de l'entretien réalisé avec PNO Consultants	46
2.7. Compte rendu de l'entretien réalisé avec le réseau Grand Ouest	47
2.8. Compte rendu des entretiens réalisés avec l'Union des Groupements d'Achats Publics	50
2.9. Compte rendu de l'entretien réalisé avec le responsable du service achat de la Ville de Cognac	56
2.10. Compte rendu de l'entretien réalisé avec la Chargé de mission « Filières vertes du bâtiment » de la DREAL Centre-Val-de-Loire	58

1. ANNEXE I – FICHES PAR CATEGORIES D'USAGE

1.1. Matériaux de construction

Matériaux de construction	
Description du secteur	
<p>Dans le secteur de la construction et de la rénovation, les matériaux biosourcés trouvent les applications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Produits d'isolation rapportée (isolation par l'intérieur, isolation par l'extérieur) : isolants en vrac ou en panneaux / rouleaux ; • Produits d'isolation répartie, où l'élément structurel joue lui-même le rôle d'isolant : bétons végétaux (enduits, bétons à bancher, blocs bétons, murs préfabriqués), bottes de paille ; • Peintures et revêtements muraux : les peintures et revêtements muraux biosourcés correspondent aux produits dont une partie significative de la matière première d'origine fossile a été remplacée par une matière première d'origine végétale ; • Composites (fibres de bois et résines plastiques) pour la menuiserie, l'ameublement et l'aménagement intérieur et extérieur ; • Colles et mortiers colles. <p><i>Remarque : Le bois d'œuvre, premier matériau de construction biosourcé en termes de volumes utilisés, a atteint un degré de maturité qui le différencie nettement des autres filières de matériaux biosourcés. Cette filière a de fait été exclue du périmètre de la présente fiche.</i></p>	
Chiffres et éléments clés du marché français	
Consommation française	Production française
<ul style="list-style-type: none"> • Produits d'isolation rapportée : environ 125 kt d'isolants biosourcés consommés en France en 2012 (soit 9 % de la consommation française de produits isolants), essentiellement des panneaux isolants rigides ou semi-rigides à base de bois ; • Produits d'isolation répartie : environ 100 kt de béton bois / 40 kt de béton chanvre consommés en 2012 ; • Peintures et revêtements muraux : 23 kt de peintures biosourcées consommées en 2012 (soit 2% du marché de la peinture destinée au secteur du bâtiment) ; • Composites : environ 12 kt de composites biosourcés consommés en 2012, essentiellement du WPC (Wood Plastic Composite), biosourcés de 30% à 70% (50% en moyenne) ; • Colles et mortiers colles : 5 kt de colles biosourcées consommées dans le secteur du BTP en 2012. 	<ul style="list-style-type: none"> • Produits d'isolation rapportée : environ 35 kt d'isolants biosourcés produits en France en 2012 (soit 2,5 % de la production française de produits isolants) ; • Produits d'isolation répartie : 100 kt de béton de bois / 40 kt de béton de chanvre produits en France en 2012 ; • Peintures et revêtements muraux : environ 20 kt de peintures biosourcées produites en 2012, tous secteurs d'application confondus (BTP, automobile, marché des particuliers) ; • Composites : une production française de WPC estimée à 15 kt en 2012, qui trouve des débouchés essentiellement dans le secteur de la construction ; • Colles et mortiers colles : environ 5 kt de colles totalement ou partiellement biosourcées produites en France en 2012 trouvent des débouchés dans le secteur du BTP.
Balance commerciale	
<ul style="list-style-type: none"> • Produits d'isolation rapportée : importation de panneaux de rigides ou semi-rigides à base de bois (70 % de la consommation française est importée, en grande partie d'Allemagne). La France est auto-suffisante pour les autres produits d'isolation rapportée biosourcés ; • Produits d'isolation répartie : la France est auto-suffisante pour les bétons végétaux (pas d'export significatif) ; • Composites : les WPC consommés en France sont principalement produits sur le territoire national. 	

Emplois	Activités de R&D et principaux acteurs innovants
<ul style="list-style-type: none"> Produits d'isolation (rapportée et répartie) : environ 2 000 ETP, toutes filières confondues, pour la fabrication des matériaux biosourcés (hors production agricole). 	<ul style="list-style-type: none"> Des pôles de compétitivité dédiés à la filière du bâtiment (Pôle de compétitivité Fibres - Energivie, Pôle Xylofutur, Pôle de la Ville Durable Advancity, etc.) positionnés et dynamiques sur ces sujets. Les filières sont également accompagnées par des associations nationales telles que Construire en Chanvre (CenC)¹, l'Association des Chanvriers en Circuits Courts² ou encore le Réseau Français de la Construction Paille³.

Évolution du marché français	
Description des dynamiques de marché	
<ul style="list-style-type: none"> Laines isolantes : croissance annuelle du marché de plus de 35% par an depuis 2005 ; Bétons végétaux : une production et une consommation en forte augmentation (ex : la consommation / production de béton de chanvre a été multipliée par dix entre 2005 et 2012) ; Peintures et revêtements muraux, deux tendances se détachent : (1) proposition de gammes proches du 100 % biosourcé, pour des applications spécifiques ou pour répondre à une demande du grand public pour des produits écologiques (en forte progression depuis 2005, ces peintures représentent aujourd'hui 2% de la production nationale) ; (2) intégration progressive de matières végétales dans les peintures majoritairement fossiles (taux actuel d'incorporation dans la formulation d'environ 1%) ; Composites : actuellement, 2,5% des composites disponibles sur le marché sont biosourcés et ces matériaux se développent fortement, notamment dans le secteur du bâtiment. Le NOVA Institute estime ainsi que les WPC devraient continuer à bénéficier d'un rythme de croissance soutenu de 10 à 17 % par an jusqu'en 2020. 	
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> La majorité des matériaux biosourcés et techniques constructives associées sont aujourd'hui couvertes par des évaluations et des documents techniques (règles professionnelles, avis techniques, etc.). Avantages techniques de certains produits (ex : laines et bétons végétaux : hygrométrie, déphasage, etc. ; WPC : matériaux légers, résistants, imputrescibles, etc.) ; 	<ul style="list-style-type: none"> Fréquente méconnaissance des matériaux biosourcés de la part de la maîtrise d'ouvrage publique et privée ; Difficulté de la maîtrise d'ouvrage à raisonner en coût global, ce qui peut pénaliser certains matériaux biosourcés plus coûteux à l'achat ; Déficit de formation à la mise en œuvre des matériaux de construction biosourcés ; La variabilité de la qualité des matières premières peut constituer un frein à l'engagement de certains industriels pour l'utilisation des fibres.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Le plan « matériaux de construction biosourcés » II 2015 - 2017 du MEDDE accompagne la structuration et le développement des filières (sur les volets sensibilisation, formation, normalisation, etc.) ; Le label « bâtiment biosourcés », créé en décembre 2012, met en exergue les bâtiments intégrant un certain pourcentage de matériaux biosourcés ; La 2^{ème} solution industrielle « Ville durable » du projet Industrie du Futur de la Nouvelle France Industrielle vise à augmenter la qualité et la durabilité du secteur de la construction, « notamment en privilégiant les matériaux biosourcés » Prise en compte croissante des enjeux liés à la qualité de l'air intérieur, auxquels les matériaux 	<ul style="list-style-type: none"> Non prise en compte des caractéristiques propres des produits biosourcés dans la réglementation thermique en vigueur (faible énergie grise, qualités en termes d'infiltration d'air, de transfert d'humidité ou encore de déphasage). Impacts attendus du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (et des aides financières associées : crédit d'impôt développement durable, éco-prêt à taux zéro, etc.) sur la filière économique de la rénovation ;

¹ Créée en 1997, l'association CenC rassemble une centaine d'acteurs de la filière chanvre du secteur de la construction.

² L'association des Chanvriers en Circuits Courts, créée en 2008, regroupe une soixantaine de producteurs-transformateurs de chanvre qui commercialise directement leurs produits.

³ Le Réseau Français de la Construction Paille, anciennement appelé « Les Compailleurs » est une association créée en 2005 dans le but de fédérer les acteurs de la construction en bottes de paille.

<p>biosourcés peuvent apporter des solutions « neutres », voire dépolluantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015) - Article 5 « <i>L'utilisation des matériaux biosourcés concourt significativement au stockage de carbone atmosphérique et à la préservation des ressources naturelles. Elle est encouragée par les pouvoirs publics lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments</i> ». La « Règlementation Bâtiment Responsable 2020 » actuellement à l'étude, pourrait intégrer des objectifs de performance environnementale du bâtiment (prise en compte de l'énergie grise des matériaux). 		
Opportunités de recours aux matériaux biosourcés dans la commande publique		
Groupement de marché potentiellement concerné		
Nouveau code GM	Libellé long CHORUS	Code GM pour prestation/ produit/mixte ?
37.03.03	Petits travaux de peinture et revêtements (sols et murs)	Mixte
37.03.04	Petits travaux de maçonnerie et cloisons	Prestation
36.05.01	Matériaux construction (ciment, plâtre, carrelage, bois, revêtements)	Produit
36.03.02	Travaux de réhabilitation infra transports, routes (yc revêtement)	Produit
36.06.01	Matériaux, équipement, signalisation infra transports routes (vertic horiz)	Produit
36.06.04	Matériaux entretien infra transports (béton, peinture, sel)	Produit
36.03.01	Travaux de construction infra transports, routes (yc tvx préalables)	Mixte
36.02.01	Travaux construction bâtiment neuf	Prestation
36.02.02	Travaux de rénovation bâtiment (yc bâtiments historiques)	Prestation
36.02.03	Travaux de réhabilitation bâtiment	Prestation
36.02.04	Travaux de mise aux normes bâtiment	Prestation
36.08.01	Achat de bâtiment (hors vente en état futur d'achèvement)	Mixte
36.08.02	Achat de bâtiment (vente en état futur d'achèvement)	Mixte
37.04.01	Services et travaux d'entretien des routes (yc déneigement)	Mixte
37.04.02	Services et travaux entretien équipement et matériel routier	Mixte
Initiatives existantes visant à encourager l'achat exemplaire sur ce segment de marché		
<ul style="list-style-type: none"> La Région Languedoc-Roussillon a publié en Juillet 2014 un guide à destination de la maîtrise d'ouvrage publique intitulé « <i>Comment faciliter l'éco-construction et l'innovation dans les marchés publics ?</i> » La DREAL Centre-Val-de-Loire vise à soutenir le développement de l'utilisation des matériaux biosourcés dans la commande publique, à travers trois ambitions : <ul style="list-style-type: none"> Assurer une information des acteurs locaux sur les avancées nationales ; Favoriser l'implication des décideurs publics sur la filière « matériaux et produits biosourcés » ; Accompagner les porteurs de projets publics biosourcés au travers de la création d'outils méthodologiques (outil numérique du « Qui Fait Quoi en Région Centre », mise en place d'une Foire aux Questions, réalisation de fiches pratiques) et de la structuration d'un réseau d'acteurs (création d'un réseau d'ambassadeurs de la construction biosourcée volontaires et formés pour la Région Centre). 		

Bibliographie

- ADEME, 2015. Marchés actuels des produits biosourcés et évolutions à horizons 2020 et 2030.
- ADEME, 2014. Identification des gisements et valorisation des matériaux biosourcés en fin de vie en France.
- MEDDE, 2012. Etude sur le secteur et les filières de production des matériaux et produits biosourcés utilisés dans la construction (à l'exception du bois).
- Nova Institute, 2014. Wood-Plastic Composites (WPC) and Natural Fibre Composites (NFC): European and Global Markets 2012 and Future Trends.

1.2. Produits de nettoyage et sanitaires

Nettoyage et sanitaires	
Description du secteur	
<p>Dans le secteur nettoyage et sanitaire, les produits biosourcés trouvent les applications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lessives : lessives solubles, en poudre, recharge ; • Produits d'entretien : <ul style="list-style-type: none"> ○ nettoyeurs de surface (hors sols) (détergents toutes surfaces, dégraissants, détergents-désinfectant), ○ produits sanitaires (détartrant, désincrustant, détartrant-désinfectant) ○ nettoyeurs pour sols, textiles, carrelages, sols PVC, (détachant, rénovation (acides et décapants), protection (vitrificateurs), entretien régulier (détergents, cires) ○ nettoyeurs pour voiture (vitres, jantes, etc.). • Équipement de nettoyage : éponges, serpillères, etc. <p><i>Remarques :</i> Les détergents (savons, lessives et produits d'entretien) sont à destination du marché de la détergence, aussi bien pour les industriels que pour les particuliers. Ils ne s'adressent pas au marché des soins du corps et de la cosmétique pour lesquelles des savons particuliers issus des parfums et produits de toilette sont utilisés D'autre part, le secteur des produits nettoyeurs et sanitaires biosourcés est mature. Le taux de pénétration des matières premières végétales dans ce segment repose sur les tensioactifs, seuls produits biosourcés représentant une part significative dans ce segment. Deux hypothèses ont été retenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les principaux ingrédients de ces produits sont les tensioactifs avec le pourcentage suivant : 40% pour les savons et lessives et 20% pour les produits d'entretien. • Le taux d'incorporation de matières végétales dans les tensioactifs utilisé est de 30% en moyenne. 	
Chiffres et éléments clés du marché français	
Consommation française	Production française
<p>En France, 86 kt de détergents biosourcés ont été consommés en 2012 sur les 760 kt de détergents, selon la répartition suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lessives : environ 73 kt de lessives biosourcées ont été consommées en France en 2012, ce qui représente 14 % de la consommation française de lessives ; • Savons : environ 8 kt de savons biosourcés ont été consommés en France en 2012, soit 13% de la consommation française de savons ; • Produits d'entretien : environ 5 kt de produits d'entretien biosourcés consommés en France en 2012, soit 6% de la consommation française de produits d'entretien. 	<p>En France, sur les 702 kt de détergents produits en 2012, 80 kt sont des détergents biosourcés, dont la répartition est précisée ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lessives : environ 69 kt de lessives biosourcées ont été consommées en France en 2012, 14 % de la consommation française de lessives ; • Savons : environ 7 kt de savons biosourcés ont été consommés en France en 2012, ce qui représente 14% de la consommation française de savons ; • Produits d'entretien : environ 4 kt de produits d'entretien biosourcés, soit 6% des produits d'entretien consommés en France en 2012.
Balance commerciale	
<ul style="list-style-type: none"> • Les détergents sont des produits chers à transporter. Ainsi la production est donc généralement réalisée près du lieu de consommation. Ainsi, 93 % des produits nettoyants et sanitaires biosourcés consommés en France sont produits sur le territoire français. En effet, seules 6 kt, de détergents biosourcés sont importés, dont 4 kt de lessives, 1 kt de produits d'entretien et 1 kt de savons. Ces produits proviennent notamment d'Allemagne. 	
Emplois	Activités de R&D et principaux acteurs innovants
<ul style="list-style-type: none"> • En 2011, plus de 1 350 ETP directs sont employés dans les étapes de transformation et de formulation des détergents biosourcés, ce qui représente également 15% des ETP employés dans les étapes de transformation et de formulation des détergents. • Les secteurs de la transformation et la formulation des détergents biosourcés représentent 11% des ETP employés dans les industries de transformation/formulation de la filière Chimie du végétal. 	<p>Parmi les principaux acteurs français impliqués dans l'usage de matières végétales, sont notamment présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'Arbre Vert, qui est la 1ère marque nationale en produits d'entretien écologiques en grande surface en France ; • DRT, à travers sa marque Action Pin (1 usine), dont la spécialité est production de produits issus du pin maritime ; • Comptoir des Lys, société spécialisée dans les produits d'entretien et les cosmétiques naturels.

Évolution du marché français

Description des dynamiques de marché

- La consommation et production françaises de détergents biosourcés ont progressé lentement ces dernières années, en raison d'une meilleure prise en compte des contraintes environnementales de la part des producteurs sous la pression des autorités réglementaires et des associations de défense de l'environnement. Celle-ci s'est caractérisée par :
 - Le renforcement du caractère biodégradable des détergents ;
 - Une réduction de l'usage de tensioactifs de 10 à 20% en 10 ans ;
 - Une plus grande utilisation, en parallèle, des tensioactifs biosourcés.
- Les industries de transformation/formulation des détergents biosourcés sont portées par la maturité élevée des tensioactifs biosourcés dans l'industrie chimique, ce composé étant l'un des principaux constituants des détergents. Ainsi, les lessives dites « vertes » possèdent une croissance annuelle supérieure à 30% quand le marché global des lessives tend à diminuer de 5% par an. En conséquence, des grands groupes tels que Henkel et Procter et Gamble ou des PME françaises telles que Novamex, se positionnent sur ce marché des détergents biosourcés.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Les demandes des clients pour des produits nettoyants et sanitaires plus respectueux de l'environnement sont croissantes • Des labels existent déjà pour ces types de produits : labels environnementaux (ex : l'Ecolabel européen, Nordic Swan) et biosourcés (ex : Ecodétergent, décerné par Ecocert). 	<ul style="list-style-type: none"> • Le prix plus élevé des tensioactifs biosourcés utilisés dans les détergents biosourcés explique l'utilisation majoritaire de produits nettoyants et sanitaires fabriqués à partir de tensioactifs pétrosourcés (89 % de la consommation française de détergents) ; • Les détergents biosourcés font face à des limites techniques liées à l'intégration de tensioactifs biosourcés dans leurs formulations.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Les contraintes réglementaires environnementales sont croissantes. En effet, la réglementation impose via le règlement n°648/2004 du 8 octobre 2004 relatif aux détergents, une biodégradabilité aérobie des tensioactifs de 60 % en 28 jours. Cette biodégradabilité des produits favorise l'usage du végétal mais certains tensioactifs pétrochimiques peuvent également répondre aux besoins de biodégradabilité. 	

Opportunités de recours aux produits de nettoyage et sanitaires biosourcés dans la commande publique

Groupement de marché potentiellement concerné

Nouveau code GM	Libellé long CHORUS	Code GM pour prestation/ produit/ mixte ?
37.01.01	Nettoyage courant (bureau, hôtellerie, plonge)	Prestation
37.01.02	Nettoyage spécifique (biomédical, industriel)	Prestation
37.01.06	Dératisation, désinfection, désinsectisation	Mixte
37.05.01	Contrat de prestations multiservices	Prestation
37.05.03	Contrat multiservices-multitechniques	Prestation
41.05.08	Services de blanchisserie (traditionnelle et industrielle)	Prestation
44.01.01	Quincaillerie, droguerie, consommables (hors travaux)	Produit

Volume d'achat public

La commande publique utilise de façon indirecte les produits nettoyants et sanitaires, via des marchés de prestation de service. D'après les chiffres de la comptabilité publique 2005, le poste « gardiennage et l'entretien des bâtiments » (dont le nettoyage fait partie) représente 6 % des dépenses des administrations⁴. Le poste nettoyage constituait, en 2005, le 2ème poste de charges d'exploitation des immeubles de bureaux, après la sécurité-sûreté et le gardiennage et avant l'énergie. La masse salariale représente 80 % du coût du service de nettoyage. Les écarts de prix proposés par les différents prestataires peuvent être larges et s'expliquent par différents facteurs, tels que la qualité du service, la fréquence du nettoyage, le type de revêtement à nettoyer, les horaires d'intervention. Il représente en moyenne 17% des charges des immeubles de bureaux. Rapporté au poste de travail de l'immeuble de bureaux, le coût annuel HT du nettoyage est de 374 euros par poste de travail.

⁴ Dépenses des administrations (source lettre INSEE n°1128 – Mars 2007- Yohan BAILLIEUL)

Initiatives existantes visant à encourager l'achat exemplaire sur ce segment de marché

- Le Guide de l'achat public durable – Achats de produits, matériel et prestations de nettoyage a été élaboré par le Groupe d'étude des marchés développement durable pour le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi en 2009. Ce guide présente notamment des éléments de réponses aux questions les plus fréquemment posées par les acheteurs publics, en matière d'achat de produit, matériel et prestations de nettoyage ;
- Fiche technique « Intégrer le développement durable dans les marchés de produits & prestations de nettoyage » réalisée en 2011 par l'ARPE Agence Régionale pour l'Environnement de la région PACA;
- Document de synthèse « Intégrer le développement durable dans les achats de produits d'entretien », réalisé par le Réseau Grand Ouest ;
- Circulaire du 3 décembre 2008 portant sur l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et des établissements publics. La fiche n°9 porte sur le « nettoyage des locaux »
- *Guide "Commande publique durable"* réalisé par Rhônalménergie-Environnement (RAEE) en 2007, constitué de fiches thématiques dont une dédiée aux produits de nettoyage
- Grille état des lieux "Achats responsables" réalisée pour l'ADEME prend en compte plusieurs grandes familles d'achats dont « prestations d'entretien ménager » et « produits d'entretien »

Bibliographie

- ADEME, 2012. Emplois actuels et futurs pour la filière chimie du végétal.
- ADEME, 2015. Marchés actuels des produits biosourcés et évolutions à horizons 2020 et 2030.
- ARPE PACA, 2011. Fiche technique – Intégrer le développement durable dans les marchés de produits & prestations de nettoyage.
www.arpe-paca.org/files/20130527_arpepacacpddFichenettoyage.pdf
- OEAP - GEM DD, 2009. Guide de l'achat public durable - Achat de produits, matériel et prestations de nettoyage.
www.economie.gouv.fr/daj/guide-lachat-public-durable-achats-produits-materiel-et-prestations-nettoyage-date-publication

1.3. Véhicules et équipement (pièces et produits de maintenance)

Véhicules et équipement : pièces détachées et accessoires / maintenance

Description du secteur

Dans le secteur de la production de véhicules et matériel d'équipement, dont la production de pièces détachées, d'accessoires et de produits de maintenance, les produits biosourcés trouvent les applications suivantes :

- **Véhicules :**

- **Pièces thermocompressées à base de non-tissés** (représentent 26 % du marché des composites biosourcés). On distingue notamment :
 - Les **composites thermoplastiques** à base de (1) Coton effiloché/PP/PE, ou de (2) Lin/Chanvre/Autres Fibres végétales/PP
 - Les **composites thermodurs** à base de (1) Bois/résines phénoliques ou acryliques ou de (2) Lin/Chanvre/Fibres végétales/Epoxy ou résine Acrodur® (BASF)

Ce sont ces pièces qui constituent actuellement quasi intégralement la part de matériaux biosourcés dans un véhicule. Ces pièces sont destinées notamment à la production de tableau de bord, panneau de porte, pavillon (tracteur...) / montant de baie / custode, tablette arrière / passage de roue.

- **Pièces plastiques injectées, renforcées en fibres végétales**

Les premières pièces (bouchon de réservoir d'eau, support de rétroviseur, médaillons de portières...) ont été mises sur le marché sur la période 2008 – 2013 en France.

- **Composites à fibres continues** (utilisation très récente dans le secteur automobile). Les composites thermoplastiques ou thermodurs sont un assemblage d'au moins deux composants non miscibles, mais ayant une forte capacité d'adhésion. Un matériau composite se compose d'une matrice, d'un renfort et optionnellement de charges et/ou d'additifs. Le caractère biosourcé provient soit uniquement de la matrice biosourcée, soit uniquement du renfort fibreux, soit des deux conjugués. Les composites biosourcés sont aujourd'hui principalement utilisés dans le bâtiment et les transports.

- **Nettoyants pour voiture :** produits nettoyants pour les jantes, les cuirs, produits à vitre, etc.

- **Lubrifiants :** Actuellement, les biolubrifiants sont essentiellement présents dans des secteurs de niche qui utilisent des lubrifiants dits à usage perdu, c'est-à-dire associés à des applications où la récupération est quasi-impossible et où les lubrifiants sont susceptibles d'être rejetés dans la nature. Ce positionnement résulte en partie de la mise en place de réglementations limitant l'usage de lubrifiants non biodégradables dans certaines conditions, en particulier lorsque les pertes en milieu naturel sont importantes. En effet, la loi d'orientation agricole (article 44, loi 2006-11 du 5 janvier 2006) interdit l'utilisation de lubrifiants fossiles qui pourraient facilement être substitués par des produits biodégradables ou satisfaisant aux critères de l'écolabel européen dans les zones naturelles qualifiées de « sensibles ». En particulier, l'Office national des forêts impose dans son règlement national d'exploitation forestière l'utilisation de lubrifiants biodégradables pour les tronçonneuses.

Par ailleurs, la lubrification des moteurs est également un domaine où les lubrifiants biosourcés peuvent trouver un intérêt. En effet, des huiles pour moteurs intégrant des huiles d'origine végétale ont été développées pour mieux tenir aux contraintes thermiques élevées. Ils constituent de l'ordre de 8 % du marché des lubrifiants. Leur utilisation croît régulièrement depuis le début des années 2000.

Ainsi, le segment des lubrifiants est en train de se développer mais malgré leurs bénéfices écologiques indéniables, les biolubrifiants peinent encore à s'imposer vis-à-vis des lubrifiants synthétiques. Toutefois, l'essor de la chimie du végétal, le contexte réglementaire et les progrès en R&D devraient permettre à plus long terme à ce type de lubrifiants de gagner des parts de marché. Selon une étude du cabinet Omni Tech International datant de 2008, le marché mondial des lubrifiants est estimé à 41,8 millions de tonnes dont 12,5 % pour l'Europe occidentale. La production européenne de lubrifiants s'élève à environ 4,5 millions de tonnes par an, et on estime que les biolubrifiants représentent environ 3 % de cette production. Si l'on regarde les sociétés actuellement titulaires de l'écolabel européen pour les lubrifiants, les pays en tête sont l'Allemagne, la France et les Pays-Bas.

Chiffres et éléments clés du marché français	
Consommation française	Production française
<ul style="list-style-type: none"> • Composites : 12 kt de composites biosourcés ont été consommés en France en 2012 dans le secteur de l'automobile, il s'agissait principalement de produits composites thermo-compressé en fibres de lin/chanvre et en polypropylène ; • Pièces thermocompressées à base de non-tissés : 13,5 kt, biosourcés à 50-80% avec des fibres végétales (essentiellement des fibres de lin/chanvre et polypropylène) ; moins emballage • Pièces plastiques injectées, renforcées en fibres végétales : 0,5 kt, biosourcé à hauteur de 25% en moyenne moins emballage • Plastiques : environ 5 kt de plastiques biosourcés ont été consommés en France en 2012 dans le secteur automobile, soit 10% des 46 kt de plastiques biosourcés consommés en France ; • Lubrifiants : environ 65 kt de lubrifiants biosourcés ont été consommés en France en 2012, dont 15 kt d'huiles de procédés biosourcées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Composites : 19 kt de composites biosourcés ont été produits en France en 2012, tous secteurs confondus (emballage, BTP et automobile). 3 kt de produits composites thermoplastiques et thermodurs biosourcés dont 2,5 kt de produits composites thermo-compressés à base de non-tissé, biosourcés à 50-80% avec des fibres végétales ; • Plastiques : environ 46 kt de plastiques biosourcés ont été produits en France en 2012, tous secteurs confondus (emballage, automobile, paillage agricole, BTP, autres) ; • Lubrifiants : Sur les 500 kt de lubrifiants produits en France en 2012, 10% sont des lubrifiants biosourcés.
Balance commerciale	
<ul style="list-style-type: none"> • Composites : Importation significative de composites thermoplastiques et thermodurs. La France est le 2e pays consommateur de composites biosourcés derrière l'Allemagne. Elle assure environ 15% de la production européenne, se classant à la 2e place européenne dans le secteur. • Plastiques : Les plastiques biosourcés produits en France sont principalement consommés sur le territoire national. De même, la production française couvre les besoins en plastiques biosourcés même si une part importante des résines nécessaires à leur fabrication est importée. • Lubrifiants : Les lubrifiants biosourcés consommés en France sont principalement produits sur le territoire national. Moins de 20% des lubrifiants biosourcés consommés sont importés et proviennent de l'Union européenne. 	
Emplois	Activités de R&D et principaux acteurs innovants
<ul style="list-style-type: none"> • Lubrifiants : Les tensioactifs, solvants et lubrifiants sont les principaux segments en termes d'emplois en chimie du végétal alors que les résines biosourcées restent à un niveau plus faible. Les segments des tensioactifs, des lubrifiants et des solvants représentent les 2/3 des ETP de l'industrie chimique en chimie du végétal soit environ 17900 ETP. • Composites : 550 ETP pour les composites biosourcés sur l'ensemble des 22000 de la filière. Les principaux potentiels de croissance se situent au niveau des résines, des composites et de la plasturgie car le panel actuel de produits biosourcés est faible alors que le nombre d'emplois total dans ces segments (pétrochimie et biosourcé) est élevé. • Plasturgie : La plasturgie est le premier employeur de l'industrie de transformation/formulation. Toutefois, son faible taux d'incorporation de matières premières végétales (autour de 1,5%) ne lui permet pas d'être le segment majeur de la chimie du végétal en 2012 avec 2 000 ETP directs environ sur les 134000 du secteur de la plasturgie. 	<p>Parmi les différents projets de R1D, on peut noter les projets Finather (automobile, ferroviaire, ameublement), Fiabilin (automobile, nautisme, aéronautique) ou encore Cayley (aéronautique).</p> <ul style="list-style-type: none"> • FINATHER : Porté par la société Fibres Recherche Développement, spécialisée dans la valorisation des fibres végétales dans les matériaux, FINATHER a été labellisé par 4 pôles de compétitivité : Industries & Agro-Ressources (initiateur du projet), Plastipolis, I-Trans, UP-tex. Doté d'un budget de 3,6 M€ pour 4 ans, FINATHER vise à développer des matériaux composites thermodurcissables innovants à faible impact environnemental pour les secteurs des transports automobile et ferroviaire. L'innovation consiste à substituer largement les composés d'origine pétrochimique ou organique par des composés biosourcés, renouvelables. L'utilisation de ces matériaux dans le secteur des transports automobile, ferroviaire et des biens de consommation permettra un gain environnemental très important du à la diminution du poids des pièces et à la réduction des consommations énergétiques des véhicules. Ainsi, pour les matériaux étudiés, les résines pétrochimiques classiques sont substituées par des résines issues d'huile de lin et les fibres de verre, par des fibres de lin et de chanvre . • Fiabilin : Le projet vise à développer une filière du lin

	<p>technique à fibres longues pour la production de composites thermoplastiques hautes performances. Les produits issus du projet trouveront leur application dans les domaines de l'automobile, du nautisme et de l'aéronautique, en substitution des matériaux composites comportant des fibres de verre ou de carbone. La société Arkema pilote le projet. Autres partenaires : C&D ADER, Coriolis composites technologies, Dedienne multiplasturgy group, Dehondt technologies, Fibroline, Magna steyr, Schappe techniques, SPBI SA, Terre de lin, Armines, CETIM, Université Bretagne sud, Université Claude Bernard Lyon 1.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du côté de chez Molydal, des projets de R&D, labellisés par le pôle IAR, sont actuellement en cours sur l'élaboration de biolubrifiants pour les chaînes de barrage, et pour les applications de déformation des métaux (emboutissage, bardage).
--	--

Évolution du marché français

Description des dynamiques de marché

- **Composites** : L'usage de composites biosourcés se développe depuis une quinzaine d'années en France mais sa croissance reste encore faible en raison de difficultés techniques liées à l'incorporation de fibres végétales dans des matières plastiques. Toutefois, de nombreux acteurs participent à promouvoir l'usage de ces matériaux pour des raisons environnementales mais également pour leur potentiel technique important qui reste à développer. Ainsi, aujourd'hui, 1 à 2 kg de fibres végétales (hors coton) sont utilisées en moyenne dans une automobile contre une quantité négligeable il y a 10 ans. Pour faire face à cette demande croissante, la production française s'est adaptée et les acteurs historiques développent et commercialisent des composites biosourcés de manière plus importante.
- **Plastiques** : L'évolution du secteur des plastiques biosourcés a naturellement suivi celle des résines biosourcées. Ces dernières années, le segment s'est développé moins rapidement qu'attendu pour atteindre moins de 1% de la production actuelle alors que certaines prévisions tablaient sur 10% du marché en 2015.
- **Lubrifiants** : La consommation française de lubrifiants recule depuis plusieurs années, passant de près de 700 kt en 2008 à moins de 600 kt en 2012. En parallèle, la consommation de lubrifiants biosourcés a augmenté à la fois en volume et en pourcentage, passant de quelques kilotonnes en 2005 à 65 kt en 2012. La production de ces lubrifiants biosourcés a suivi l'évolution de la consommation ces dernières années pour représenter plus de 65 kt par an en France.

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Composites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La capacité d'allègement des matériaux offerte par les fibres végétales par rapport aux fibres de verre. Ainsi, cette substitution peut permettre un gain de poids de 10 à 25 % sur pièce finie ; • Existence d'une filière de production des fibres bien structurée : la France produit près de 80% des fibres européennes, principalement du lin et du chanvre, et la majorité des fibres utilisées pour la production de ses composites ; • Les composites possèdent des propriétés spécifiques dont notamment le renforcement mécanique, l'amortissement des vibrations. <p>Plastiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le développement de résines issues de sucres de 2ème génération génère de nouvelles possibilités ; • L'amélioration de l'information sur les résines biosourcées auprès de tous les acteurs (plasturgistes, donneurs d'ordres, clients finaux) permettrait de favoriser le développement de ces produits biosourcés. 	<p>Composites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les questions soulevées par le recyclage des composites biosourcés, notamment leur capacité à s'insérer (comme tout matériau innovant) dans les filières de fin de vie existantes tout particulièrement dans le secteur automobile où la Directive 2000/53/CE sur les véhicules hors d'usages (VHU) impose un taux de 95% de réutilisation et de valorisation des VHU ; • La performance des matériaux composites intégrant des fibres végétales, notamment sur les aspects suivants : la tenue au choc et la résistance au feu ; • Les prix de revient de ces matériaux à fonction équivalente, compte tenu de la faiblesse de leur utilisation qui ne permet pas encore de bénéficier d'économie d'échelle ; • La difficulté d'introduire une nouvelle matière sur les chaînes de production, aux niveaux technique et économique peut s'avérer être un frein ; • La méconnaissance des matières et de leur performance qui freine l'engagement des industriels pour l'utilisation des fibres végétales.

<p>Lubrifiants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des labels existent pour les lubrifiants comme le label allemand Blauer Angel, qui garantit au consommateur la biodégradabilité et la non-toxicité des huiles de tronçonneuse, de décoffrage et des fluides hydrauliques. En 2005, la Commission européenne a étendu son Ecolabel européen, qui garantit au consommateur que le produit respecte des exigences environnementales, aux lubrifiants. Il impose à ceux qui en sont dotés un fort pourcentage en huiles de base renouvelable, une biodégradabilité et une non-toxicité pour son environnement. Valable quatre ans, il concerne les lubrifiants dits à usage perdu tels que les fluides hydrauliques, les graisses, les huiles de chaînes de tronçonneuses, les huiles pour moteurs deux-temps mais également les huiles de transmission, les huiles pour tubes d'étambot ainsi que les huiles pour les câbles ; Les propriétés des lubrifiants biosourcés, couvrant une large gamme d'utilisation en recourant à des huiles de base différentes (colza pour des propriétés limitées et tournesol pour des usages plus techniques par exemple) sont un avantage technique. 	<p>Plastiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le prix des résines biosourcées à isoperformance est supérieur à celui des résines pétrochimiques, avec un surcoût de 10 à 300% ; Le manque de filières de collecte et de valorisation (sites de compostage industriel par exemple) est un point freinant le développement des plastiques biosourcés biodégradables ou compostables ; Les performances actuelles jugées trop faibles pour de nombreux plastiques biosourcés par rapport à des plastiques équivalents d'origine fossile, notamment sur les aspects suivants : durabilité, tenue à la chaleur et résistance aux chocs ; La méconnaissance des résines biosourcées et de leurs propriétés par les acteurs de l'aval, en particulier les plasturgistes, entraîne une faible demande de la part des donneurs d'ordre ; Par ailleurs, certains transformateurs sont réticents à modifier leurs habitudes de travail et les matières premières utilisées. <p>Lubrifiants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les corps gras végétaux lubrifient peut-être mieux mais en général possèdent des propriétés à froid moins avantageuses ; Le surcoût des lubrifiants est de 30 à 40 % par rapport à un lubrifiant classique. Cependant l'utilisation des biolubrifiants et les avantages bénéfiques et économiques sont à prendre en compte. En effet, ils permettent de réduire la consommation d'énergie ou l'usure du moteur, et donc les coûts associés.
Opportunités	Menaces
<p>Lubrifiants :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'augmentation de la demande en produits biosourcés exprimée à la fois par les industriels et consommateurs finaux ; Depuis le 1er janvier, la loi d'orientation agricole (article 44, loi 2006-11 du 05/01/06) interdit l'utilisation de lubrifiants fossiles qui pourraient facilement être substitués par des produits biodégradables ou satisfaisant aux critères de l'écolabel européen dans les zones naturelles qualifiées de "sensibles". Pour l'instant, ce règlement ne possède pas encore de décret d'application. En particulier, l'Office national des forêts impose dans son règlement national d'exploitation forestière l'utilisation de lubrifiants biodégradables pour les scies à chaîne ; Outre la loi d'orientation agricole, la taxe générale sur les activités polluantes depuis le janvier 2008 s'applique aux lubrifiants à usage perdu : huiles pour moteurs deux-temps, graisses pour systèmes ouverts, huiles de démoulage, huiles de tronçonneuses. Seuls les produits respectant l'écolabel européen sont exonérés de cette taxe ; Enfin, la réglementation Reach devrait favoriser le développement des lubrifiants à base végétale, qui ont un profil toxicologique et écotoxicologique plus favorables. 	<p>Plastiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> En raison de leur usage dans la grande consommation et le focus des media sur les propriétés de certains d'entre eux (biodégradable, compostable, etc.), les plastiques biosourcés biodégradables ont suscité de grands espoirs qui tardent à se concrétiser auprès du grand public ; Pour les acteurs de la chimie et de la plasturgie, il est important de disposer de plusieurs fournisseurs alors qu'il existe une exclusivité sur chaque résine biosourcée produite en France ; Forte dépendance aux matières premières : la majorité des résines consommées (PE) sont importées du Brésil ou d'Amérique du Nord. <p>Lubrifiants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une part importante des huiles utilisées pour la production de lubrifiant est importée, d'Asie notamment.

Opportunités de recours aux véhicules et équipement dans la commande publique		
Groupement de marché potentiellement concerné		
Nouveau code GM	Libellé long CHORUS	Code GM pour prestation/ produit/ mixte ?
32.03.06	Huiles et lubrifiants, ingrédients et conditionnement	Produit
34.01.01	Véhicule particulier (VP)	Produit
34.03.01	Pièces détachées et accessoires véhicules terrestres	Produit
34.03.06	Entretien préventif, réparation, nettoyage véhicules terrestres	Mixte
34.04.01	Location véhicules gamme commerciale longue durée	Prestation
34.04.02	Location véhicules gamme commerciale courte, moyenne durée	Prestation
Initiatives existantes visant à encourager l'achat exemplaire sur ce segment de marché		
<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail thématique « Intégrer le développement durable dans les achats de véhicules propres et les problématiques de mobilité », réalisé en 2011 par le réseau Grand Ouest pour les collectivités et les EPCI ; • L'appel à manifestation d'intérêt auprès de l'ensemble des collectivités territoriales engagé par Agir (160 collectivités et entreprises de transport indépendantes des grands groupes) et le Gart (Groupement des autorités responsables de transport) « afin de recueillir leurs besoins, actuels et futurs, en termes de véhicules propres », juillet 2015. 		

Bibliographie

- ADEME, 2012. Emplois actuels et futurs pour la filière chimie du végétal.
- ADEME, 2015. Marchés actuels des produits biosourcés et évolutions à horizons 2020 et 2030.
- Site competitivite.gouv.fr, accès le 07/12/152015. Fiabilin : le développement de l'usage du lin dans les matériaux composites pour l'automobile et l'aéronautique. Centre.developpement-durable.gouv.fr/
- Formule Verte, 2012. Biolubrifiants - La filière s'organise progressivement. <http://www.agrobiobase.com/fr/dossier/biolubrifiants-la-fili%C3%A8re-s%E2%80%99organise-progressivement>
- Formule Verte, 2013. Biolubrifiants : Molydal a surmonté son sinistre de 2012. <http://formule-verte.com/biolubrifiants-molydal-a-surmonte-son-sinistre-de-2012/>
- FRD, 2010. Sélection du projet FINATHER au 10e appel à projets R&D du FUI. <http://f-r-d.fr/telechargements/30-03-2011-11-53.pdf>

1.4. Fournitures de bureau et matériel d'impression

Fournitures de bureau et matériel d'impression	
Description du secteur	
<p>Dans le secteur de la production de fournitures de bureau, les produits biosourcés trouvent les applications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournitures de bureau : stylos biosourcés, calepnettes, etc.; • Matériel d'impression : encres végétales, fils pour impression 3D, etc. <p>Remarques :</p> <p>L'analyse des filières des matières biosourcées utilisées dans le processus de fabrication des fournitures de bureau et matériel d'impression a été centrée sur les potentiels de développement des colles (à base d'amidon et à émulsion) et des encres biosourcées. En effet, si certains produits de la catégorie « fournitures de bureau et matériel d'impression » sont constitués de plastiques biosourcés comme les stylos ou les calepnettes, ils correspondant avant tout à des objets promotionnels et leur impact potentiel sur le développement potentiel de la filière de plastique biosourcé serait faible. Les plastiques biosourcés sont en effet essentiellement utilisés dans les secteurs de l'emballage, de l'automobile, du BTP et du paillage agricole.</p>	
Chiffres et éléments clés du marché français	
Consommation française	Production française
<ul style="list-style-type: none"> • 17 kt de colles à émulsion, partiellement biosourcées consommées en France en 2012 tous secteurs confondus, soit 32% de la consommation française de colles à émulsion ; • 3 kt de colles à base de produits amylicés, 100% biosourcées, consommées en France en 2012 ; • Encres : environ 8 kt d'encres biosourcées consommées par le secteur de l'imprimerie en France en 2012 (livres, brochures, etc.), cela représente 37 % en masse de l'utilisation française des encres biosourcées . 	<ul style="list-style-type: none"> • 19 kt de colles à émulsion, partiellement biosourcées, produites en France en 2012, soit 35 % de la production française de colles à émulsion ; • 3 kt de colles à base de produits amylicés, 100% biosourcées, produites en France en 2012 ; • Encres : environ 22 kt d'encres biosourcées produites en France en 2012, tous secteurs confondus (imprimerie et emballage) ; 33% des huiles végétales utilisées pour la fabrication des encres sont françaises, ce qui représente 3 kt d'huiles de lin, tournesol, olive et colza.
Balance commerciale	
<ul style="list-style-type: none"> • Colles : 3 kt de colles biosourcées exportées sur le territoire européen (0,5 kt à base de produits amylicés, 2 kt de colles en émulsion intégrant du latex naturel, 0,5 kt d'autres colles, intégrant des colophanes ou des résines) en 2012, ce qui représente 14% en masse des colles françaises exportées. La plus haute valeur ajoutée des produits contenant des matières végétales permet un plus haut niveau d'export que les colles et adhésifs classiques ; • Encres : la France couvre ses besoins annuels en encres biosourcées puisque la consommation et la production françaises sont égales à 22 kt par an. 	
Emplois	Activités de R&D et principaux acteurs innovants
<ul style="list-style-type: none"> • Colles et encres : En France, en 2012, les peintures, encres, vernis et colles rassemblent plus de 16 000 ETP directs dont 3200 ETP direct dans la chimie du végétal. Le taux d'emploi est stable depuis plusieurs années, ce qui résulte de la forte incorporation de matières d'origine végétale dans ces produits, avec un taux proche des 20%. 	<ul style="list-style-type: none"> • Bostik (filiale de Total), CVLC, Labord et SeaLock sont des exemples de producteurs de colles opérant sur le territoire français. Brancher est le seul acteur français d'encres biosourcées. Cette société réalise 50% de son chiffre d'affaires à l'étranger dans 60 pays notamment grâce à ses stations colorimétriques qui permettent la production d'encres offset.
Évolution du marché français	
Description des dynamiques de marché	
<ul style="list-style-type: none"> • Colles : La production et la consommation françaises de colles augmentent chaque année de 1 à 2% alors que la part de colles biosourcées connaît une progression plus rapide, de l'ordre de 5% par an ; • Encres : La production et la consommation d'encres biosourcées ont fortement augmenté depuis le début des années 2000. En effet, la Directive européenne 2004/19/CE sur les emballages alimentaires a accéléré le recours aux ressources végétales pour les encres offset. Ainsi, les huiles végétales se sont imposées aujourd'hui comme le seul véhicule utilisé dans ce type d'encre (contre 60% en 2004). 	

Forces		Faiblesses	
<p>Colles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les colles soient destinées à de multiples marchés de niche. Cela correspond particulièrement au niveau de production de nombreuses ressources végétales, disponibles en quantité faibles ; Possibilité de développer le marketing de ce secteur grâce à l'image positive auprès du consommateur des produits liés au végétal. <p>Encres :</p> <ul style="list-style-type: none"> Forte segmentation du marché, ce qui laisse un potentiel de croissance élevé sur certains sous-marchés ; Bonnes performances techniques liées à l'utilisation : fluidité, stabilité, qualité de transfert des couleurs 		<p>Colles :</p> <ul style="list-style-type: none"> La qualité des matières premières n'est pas toujours adaptée aux besoins du secteur ; Le prix des colles biosourcées est peu compétitif par rapport aux produits pétrosourcés avec un surcoût de 20% minimum et de 70% en moyenne à isofonctionnalité. Les matières biosourcées sont donc réservées à des niches et à une incorporation limitée en pourcentage dans la formulation finale (le prix de la colle étant fortement lié au taux de biosourcé du produit final) ; <p>Encres :</p> <ul style="list-style-type: none"> Marché en diminution avec la dynamique de dématérialisation des documents ; Forte odeur laissée par l'oxydation des huiles végétales utilisées dans les encres ce qui représente un frein pour certains usages ; Les caractéristiques techniques des encres biosourcées sont limitantes pour des usages UV par exemple ; Le coût des encres biosourcées est inhérent aux matières premières et à leur transformation. Compte-tenu de la faible quantité de matières premières nécessaires à ce segment, celui-ci serait fortement dépendant des autres segments quant à la variation de prix des matières premières végétales. 	
Opportunités		Menaces	
<p>Encres :</p> <ul style="list-style-type: none"> En raison de la part élevée de pigments dans les encres (20 % de la masse totale du produit), le développement de pigments biosourcés permettrait de développer fortement l'usage de ressources végétales dans le segment. Une image positive d'éco-responsabilité (ressources renouvelables, réduction des émissions de COV et meilleure biodégradabilité) mais un besoin de sensibiliser le consommateur <p>Colles :</p> <ul style="list-style-type: none"> La réglementation de plus en plus stricte dans le domaine des colles, qui pousse à développer des alternatives moins toxiques, potentiellement biosourcées 		<p>Encres :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2/3 des huiles consommées sont importées, ce qui représente une forte dépendance à l'approvisionnement en matières premières végétales Une part importante des fabricants utilisent de l'huile de palme dans les encres, ce qui représente environ 66% en masse des huiles utilisées. Cet usage suscite certaines réserves de la part des utilisateurs finaux et des consommateurs <p>Colles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Importation de 2kt de latex d'Asie pour la réalisation de colles à émulsion, ce qui implique une dépendance vis-à-vis des matières premières végétales utilisées. 	
Opportunités de recours aux fournitures biosourcées dans la commande publique			
Groupement de marché potentiellement concerné			
Nouveau code GM	Libellé long CHORUS	Code GM pour prestation/ produit/ mixte ?	
38.01.01	Cadeaux et objets promotionnels	Produit	
39.01.04	Maint copieur, mat multifnc, scan, fax (répar. cons encrage)	Mixte	
39.01.05	Fournitures, conso encrage yc cartouche et toner imprimantes	Produit	
39.02.03	Consommable industriel impression – encrage	Produit	
39.02.04	Services externalisés de reprographie	Prestation	
39.02.04	Services externalisés de reprographie	Prestation	
41.02.02	Fournitures de bureau et accessoires	Produit	

Initiatives existantes visant à encourager l'achat exemplaire sur ce segment de marché

Fiches techniques :

- Fiche technique « *Les marchés de fourniture de bureau et le développement durable* » réalisée en 2011 par l'ARPE Agence Régionale pour l'Environnement de la région PACA ;
- Fiches produits réalisées par l'ARENE en 2006 dont :
 - Fiche produit "Achat responsable de stylos ;
 - Fiche produit "Cartouches d'encre.

Guides d'achat public :

- *Guide de l'achat public éco-responsable : achat de papier à copier et de papier graphique* (2005), élaboré par le GEM DDEN animé par l'Observatoire Economique de l'Achat Public (OEAP) ;
- *Guide des achats éco-responsables de fournitures* (2006), élaboré par l'ADEME, le Conseil Régional, la DIREN et l'Agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable (Alterre) de Bourgogne ;
- *Guide de l'achat public : produit papeterie, articles de papeterie et imprimé* (1999), élaboré par le GEM AB animé par l'Observatoire Economique de l'Achat Public (OEAP), a pour objectif de guider les acheteurs publics sur l'adéquation des produits demandés aux besoins réels en évitant les gaspillages ;
- *Guide "Commande publique durable"* réalisé par Rhônalpénergie-Environnement (RAEE) en 2007, constitué de fiches thématiques dont une dédiée aux fournitures de bureau;
- Circulaire du 3 décembre 2008 portant sur l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et des établissements publics. La fiche n°1 porte sur les « matériels de bureautique », la fiche n°2 sur les 'solutions d'impression » et la fiche n°4 porte sur les « fournitures du bureau ».

Bibliographie

- ADEME, 2015. Marchés actuels des produits biosourcés et évolutions à horizons 2020 et 2030.

1.5. Entretien des espaces verts

Entretien des espaces verts	
Description du secteur	
<p>Dans le secteur de l'entretien des espaces verts, les produits biosourcés trouvent les applications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Produits de protection et de revêtement des sols et des cultures : films de paillage, d'ensilage et d'enrubannage, paillis, couvres sols organiques, etc. <ul style="list-style-type: none"> - Les films de paillage, d'enrubannage et d'ensilage sont principalement élaborés à partir de plastique biosourcé (mélanges sur base amidon notamment) ; - Les paillis sont principalement élaborés à partir de fibres de chanvre, lin, jute, etc. ; - Les couvres sols organiques sont élaborés à partir de broyats de branches d'élagage ou de sous-produits végétaux tels que des écorces, des noyaux ou encore des anas de lin. ▪ Éléments de maintien des plantes : ficelles, clips, pots, tuteurs et rondins, cordage, etc. ; ▪ Produits phytopharmaceutiques issus de la chimie du végétal : par exemple : insecticides à base de pyrèthre (extrait des fleurs séchées de chrysanthème), herbicide à base d'acide pélargonique (extrait d'huile de colza), huiles adjuvantes (dérivée du colza et du pin), produits de stimulation des défenses des plantes à base de laminarine (extrait d'algue), etc. <p>Les produits phytosanitaires issus de la chimie verte s'inscrivent plus largement dans la catégorie des produits dits « de biocontrôle ». Ces derniers ont été définis dans la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt⁵ comme « <i>les agents et produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures</i> ».</p> <p>Les produits phytosanitaires issus de la chimie verte inclus dans le périmètre de la présente étude ne concernent que les produits qui ont une action biocide directe d'origine animale ou végétale. Sont ainsi exclus les produits d'origine naturelle de nature minérale et certains produits d'origine végétale qui ont une action de stimulation de défense des plantes mais sans action biocide directe sur l'agresseur.</p> <p><i>Remarques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les produits biosourcés à vocation de valorisation agronomique ont été exclus du périmètre de la présente étude : les fertilisants organiques (ex : les engrais) et les supports de culture (ex : terreau, compost). - Les consommables de type huiles et lubrifiants pouvant être utilisés pour les usages agricoles (ex : lubrification des chaînes de tronçonneuses) ont été traités dans la fiche « Véhicules et équipement : pièces détachées et accessoires / maintenance ». 	
Chiffres et éléments clés du marché français	
Consommation française	Production française / Emplois / Balance commerciale
<ul style="list-style-type: none"> • Paillage agricole : 2 kt de plastique biosourcé en 2013⁶ 	<ul style="list-style-type: none"> • Produits de biocontrôle : En 2014, le secteur des produits de biocontrôle pèse moins de 5% du marché français de la protection des plantes, avec un chiffre d'affaires situé entre 100 et 150 millions d'euros⁷. Le secteur du biocontrôle en France compte une cinquantaine de petites et moyennes entreprises et quelques grands groupes (ex : Bayer, Syngenta), ce qui représente environ 4 000 emplois dont 1 500 directs⁸.
Évolution du marché français	
Description des dynamiques de marché	
<p>Si le marché des éléments de maintien des plantes élaborés à partir de bioressources constitue aujourd'hui un marché de niche, les deux autres catégories d'application connaissent des développements intéressants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Produits de protection et de revêtement des sols et des cultures : <p>Alors que l'utilisation de paillages s'avère nécessaire dans de nombreuses cultures, et que le recyclage de ces films après usage peut s'avérer difficile, le recours aux paillages biodégradables et constitués, pour tout ou partie, de matières biosourcées constitue une alternative intéressante. Le secteur des paillages biosourcés est</p>	

⁵ Legifrance, Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029573022&categorieLien=id>

⁶ Ademe, Marchés actuels des produits biosourcés et évolutions à horizons 2020 et 2030, avril 2015

⁷ L'Express, Agriculture : face aux pesticides, le biocontrôle veut s'imposer, 14/02/14

⁸ Les Echos, Biocontrôle : la filière vise 20.000 emplois dans les quatre ans, 21/02/14

ainsi un marché en émergence avec cependant des capacités industrielles restreintes et des prix souvent supérieurs à la moyenne de prix du secteur.

• **Produits phytosanitaires issus de la chimie verte :**

A l'échelle mondiale, le secteur des produits de biocontrôle, estimé en 2015 à 3 % du marché mondial des pesticides, est particulièrement dynamique et enregistre en 2014 une croissance annuelle de 15%⁹. Le marché français des produits de biocontrôle suit la même tendance et ambitionne d'atteindre une part de marché de 15% du marché de la protection des plantes à horizon 2020¹⁰, pour répondre aux orientations politiques encourageant une diminution des intrants chimique (le plan ECOPHYTO 2018 vise à réduire de 50 % sous 10 ans l'usage des pesticides). Cependant, même si ce secteur est morcelé et pèse encore peu en France, la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt soutient particulièrement le développement du biocontrôle.

Le développement du secteur des biocontrôle est par ailleurs soutenu dans le cadre du lancement début 2015 d'un consortium de recherche et innovation dédié au biocontrôle, à l'initiative de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) et avec le soutien de plusieurs acteurs publics et privés de la recherche et de l'innovation. Cette initiative s'inscrit dans l'une des cinq priorités thématiques du Plan « Agriculture – Innovation 2025 ».

Forces du secteur	Faiblesses du secteur
<ul style="list-style-type: none"> Les produits phytosanitaires issus de la chimie verte et homologués¹¹ ont un impact largement réduit sur le milieu et sur l'Homme en termes de sources de pollution du sol, de l'eau, de l'air, d'eutrophisation, de bioaccumulation de substances dangereuses, toxiques pour l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> Globalement, l'offre des produits biosourcés du secteur de l'entretien des espaces verts est encore peu structurée mais est néanmoins dans une phase d'émergence en France. Le coût des paillages et films biosourcés est plus élevé que celui des produits conventionnels. Il est nécessaire d'intégrer le coût global du cycle de vie de ces produits pour soutenir leur développement (prise en compte des frais de collecte et de recyclage des films et paillages « traditionnels »).
Opportunités externes	Menaces externes
<ul style="list-style-type: none"> Une législation française de plus en plus restrictive pour l'utilisation des produits phytosanitaires qui met l'accent sur la gestion différenciée des espaces verts et le développement des produits de biocontrôle : <ul style="list-style-type: none"> - La circulaire du 3 décembre 2008 sur l'exemplarité de l'Etat fixe des objectifs concernant les espaces verts non bâtis, indique des moyens d'actions et des indicateurs de suivi. <u>Exemples d'objectifs 2012</u> : « [...] Favoriser des services d'entretien socio-responsables [...] » <u>Exemples d'indicateurs 2012</u> : « Atteindre un taux de 100 % d'achats (produits et prestations d'entretien), d'amendements et de supports de culture ayant soit des caractéristiques au moins équivalentes à celles de l'écolabel européen, soit issus de filières de valorisation de déchets organiques ». - La loi transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 interdit, à partir de 2017, l'usage des produits phytopharmaceutiques sur les espaces verts, promenades et voiries ouvertes au public (hors zones étroites ou difficiles d'accès); 	<ul style="list-style-type: none"> En 2009, la majorité des communes françaises (57%) pratiquent la gestion raisonnée des herbicides avec réduction des usages. Néanmoins même si les élus d'une commune sur deux sont favorables au « 0 phyto », à peine 10 % d'entre eux l'appliquent réellement¹⁴. Ainsi, une véritable stratégie de communication est nécessaire pour favoriser un changement de mentalité et de comportement en particulier à l'échelle des élus (sensibilisation, coordination, etc.).

⁹ Unigrains, Le biocontrôle en agriculture, réalités et perspectives, octobre 2015

¹⁰ Ibid

¹¹ Dans la liste de produits élaborée dans le cadre du plan Ecophyto entrant dans le calcul du NODU « vert » biocontrôle au titre de l'année 2014 (catégories de biopesticides jugés comme les moins nocifs sur l'Homme et l'environnement)

¹⁴ Projet de plan Ecophyto II du 8 juin 2015

<ul style="list-style-type: none"> - Le projet de plan Ecophyto II du 8 juin 2015 réaffirme l'objectif de réduire de 50% le recours aux produits phytopharmaceutiques en France en dix ans. - Le projet de plan « Agriculture - Innovation 2025 » de février 2015 prévoit de déployer des actions innovantes notamment dans les domaines de l'agro-écologie, du biocontrôle, des agroéquipements, du développement de l'agriculture numérique et de la bioéconomie. • Les collectivités territoriales sont de plus en plus sensibles à la prise en compte des enjeux environnementaux de l'aménagement urbain : <ul style="list-style-type: none"> - Développement du référentiel Eve®, proposé par Ecocert en 2006 à la demande des collectivités¹² ; - Développement du label « Pelouse sportive écologique » par l'Institut Paysage & Environnement¹³ ; - Elaboration de chartes visant à décliner et formaliser la stratégie de certaines collectivités en la matière (ex : mairie de St Nazaire, communauté urbaine de Bordeaux, etc.). • La commande publique constitue un levier fort pour le développement des produits de biocontrôle alors que les services techniques des collectivités locales représentent les premiers utilisateurs professionnels de pesticides en zone non agricole (ZNA). 	
---	--

Opportunités de recours aux matériaux biosourcés dans la commande publique

Groupement de marché potentiellement concerné

Code GM	Libellé long CHORUS
44.03.01	Fournitures horticoles, matériel, plantes et fleurs

Initiatives existantes visant à encourager l'achat exemplaire sur ce segment de marché

- **Le « Guide d'achat relatif aux produits et prestations d'entretien des espaces verts »**, publié par le Groupe d'étude des marchés développement durable environnement (GEM-DD) en octobre 2011 ;
- **La « Synthèse du guide d'achat relatif aux produits et prestations d'entretien des espaces verts »**, réalisée par QualiPaysage sur la base du guide publié en octobre 2011 par la Direction des Affaires Juridiques du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie en janvier 2015 ;
- **La Fiche technique « Les marchés liés aux espaces verts et le développement durable »**, publiée par l'ARPE (Agence publique régionale de conseil et d'accompagnement au service des collectivités dans le domaine de l'environnement et de l'écodéveloppement – Région PACA) en 2011 ;
- **Le site Internet « Gestion différenciée.org »** de association Nord Nature Chico Mendès diffusant de l'information sur la mise en place de la gestion différenciée des espaces verts dans les collectivités, des exemples de réalisations, des documents de référence (guides et fiches techniques, plaquettes de sensibilisation) ;
- **Le « Guide de Gestion Différenciée »**, publié par Natureparif (Agence régionale pour la nature et la Biodiversité en Ile-de-France) et l'ANVL (Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau) en 2009 ;

¹² Pour prétendre à l'obtention du label Eve®, la gestion des espaces végétaux doit notamment respecter les critères suivants dès la première année d'engagement : l'absence de produits chimiques (herbicides, phytosanitaires, engrais de synthèse), une attention pour le sol qui doit être considéré comme un milieu vivant et non un simple support (paillage, apport de matière organique, suivi régulier), actions en faveur de la biodiversité et maintien de végétaux spontanés. Site Internet de présentation du référentiel Eve® : <http://www.ecocert.fr/eve-espaces-vegetaux-ecologiques>

¹³ Le référentiel concerne spécifiquement : la réduction des émissions de CO2, la limitation des prélèvements d'eau pour l'arrosage, la pollution par les intrants. Les audits sont réalisés par un organisme indépendant. Site Internet de présentation du Label « Pelouse sportive écologique » : <http://pelouse-sportive-ecologique.com/index.php?page=label>.

- **Les 214 communes alsaciennes engagées dans une démarche « Zéro Pesticides »** dans le cadre de l'opération lancée par la Région Alsace et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ; **les 144 communes adhérentes à la charte d'entretien des espaces publics** (pour la mise en place de techniques alternatives de désherbage), initiée par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) de Basse-Normandie en partenariat avec les Agences de l'eau Seine Normandie et Loire Bretagne et les Départements ; **la communauté urbaine de Strasbourg**, qui a engagé fin 2007 un programme « Mission zéro pesticides ! » ; **la Ville de Lyon**, qui s'est engagée et a atteint l'« objectif Zéro Phyto » en 2008.
- **La démarche « Terre-saine, Communes sans pesticide »**¹⁵ qui s'inscrit dans le cadre du label Terre Saine et distingue les collectivités n'utilisant plus de produits phytopharmaceutiques. Cette démarche a permis de créer un réseau d'émulation pour les collectivités exemplaires et d'accompagnement de toutes les collectivités vers les objectifs de la loi Labbé¹⁶ et du plan Ecophyto II.

Bibliographie :

- ADEME, 2015. Marchés actuels des produits biosourcés et évolutions à horizons 2020 et 2030.
- ADEME, 2014. Identification des gisements et valorisation des matériaux biosourcés en fin de vie en France.
- ADEME, 2012. Emplois actuels et futurs pour la filière « Chimie du végétal ».
- Commission des comptes et de l'économie de l'environnement, 2009. La dépense de protection de l'environnement, Service de l'Observation et des statistiques.
- Conseil économique et social (Bernard Reygrobellet), 2007. La nature dans la ville, biodiversité et urbanismes.
- Groupe d'étude des marchés développement durable environnement (GEM-DD), 2011. Guide d'achat relatif aux produits et prestations d'entretien des espaces verts.
- Legifrance, Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2015. Elaboration du plan « Agriculture – Innovation 2025 ».
- Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Direction Générale de l'alimentation, 2012. Méthode le NODU VERT.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Direction Générale de l'alimentation, liste de produits élaborée dans le cadre du plan Ecophyto entrant dans le calcul du NODU « vert » biocontrôle au titre de l'année 2014.
- UNEP, 2015. Chiffres clés des entreprises du paysage.
- Unigrains, 2015. Le biocontrôle en agriculture : réalités et perspectives.

¹⁵ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/S-inscrire-au-label>

¹⁶ Le 23 janvier 2014, l'Assemblée nationale a adopté la loi Labbé, visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national. Le texte prévoit la mise en place de l'objectif zéro phyto dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2020 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-loi-Labbe-les-pesticides.html>

1.6. Emballages, sacs plastiques et couverts jetables

Emballages, sacs plastiques et couverts jetables	
Description du secteur	
<p>Dans le secteur de l'emballage plastique, les produits biosourcés trouvent les applications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sacs d'emballage (sacs de caisse, de pesée des fruits et légumes ou sacs poubelles), éventuellement biodégradables et compostables ; • Films alimentaires étirables ; • Gamme de couverts jetables. <p>Il est par ailleurs à noter que deux types de plastiques biosourcés peuvent globalement être distingués :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les plastiques biosourcés dont la structure est identique à celle de plastiques classiques pétrosourcés : PET biosourcé et PE biosourcé ; • Les plastiques biosourcés à structures nouvelles ; <ul style="list-style-type: none"> ○ Le PLA, certains mélanges sur base amidon (matériaux biodégradables ou compostables industriellement au sens de la norme EN 13432) ; ○ Certains mélanges sur base amidon non biodégradables et non compostables. <p>Les encres, mais également les colles de ces éléments d'emballages peuvent également être issues de matières premières végétales.</p>	
Chiffres et éléments clés du marché français	
Consommation française	Production française
<p>Le marché français des plastiques biosourcés est estimé à 33 kt en 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 22 kt de plastiques dont la structure est identique à des plastiques classiques pétrosourcés (PET et PE biosourcés, etc.) ; • 11 kt de plastiques biosourcés à structures nouvelles (bases amidon, PLA, etc.) <p><i>La France représente près de 4% de la consommation mondiale de plastiques biosourcés, en 2012, situation quasi stable depuis 5 ans.</i></p> <p>Environ 14 kt d'encre biosourcées offset ont été consommées dans le secteur de l'emballage en 2012.</p> <p><i>La France est le 2^{ème} consommateur européen d'encres biosourcées.</i></p> <p>Enfin, 8 kt de colles biosourcées ont été consommées dans le secteur de l'emballage en 2012 (colles à base de cellulose ou de colophane essentiellement).</p>	<p>Environ 45 kt de plastiques d'origine biosourcés ont été produits en France en 2013, représentant 0,9% de la production française de produits plastiques. Ces plastiques sont pour la majorité des plastiques dont la structure est identique à celle des plastiques classiques pétrosourcés (30 kt).</p> <p>Environ 14 kt d'encre biosourcées offset ont été produits en France pour des applications dans le secteur de l'emballage en 2012. Cette production a nécessité environ 3 kt d'huiles de lin, tournesol oléique, olive et colza, et 6 kt d'huile de palme importée.</p> <p>Environ 8 kt de colles biosourcées ont été produites en France et valorisées dans le secteur de l'emballage en 2012.</p>
Balance commerciale	
<p>La production française de plastiques biosourcés couvre les besoins, même si une part importante des résines nécessaires à leur fabrication est importée (PE du Brésil, PET ou encore PLA en provenance des Etats-Unis). Il est à noter que 90% de la production nationale de polyamide est exportée (essentiellement polyamide 11, commercialisé par Arkema sous la marque Rilsan PA11).</p> <p>La production française d'encres biosourcées couvre les besoins de consommation.</p>	
Activités de R&D et principaux acteurs innovants	
<p>Très dynamique, l'activité des plastiques biosourcés (biodégradables ou non) en termes de projets industriels et de recherche connaît une forte croissance depuis une dizaine d'années. A titre d'exemple, le nombre de brevets a été multiplié par six en vingt ans dans ce domaine.</p>	

Évolution du marché français

Description des dynamiques de marché

Les plastiques biosourcés à structure identiques à des plastiques pétrosourcés classiques (PE, PET) connaissent une croissance plus rapide que leurs homologues à structure chimique nouvelle (possibilité d'utiliser les mêmes équipements de transformation, intégration plus aisée de ces produits dans les filières de gestion de fin de vie).

La production d'**encres biosourcées** a fortement augmenté depuis le début des années 2000, pour répondre au Règlement 1935/2004 sur les matériaux au contact alimentaire, au regard duquel les encres biosourcées présentent un avantage compétitif du fait de leur faible toxicité.

<i>Forces du secteur</i>	<i>Faiblesses du secteur</i>
<ul style="list-style-type: none"> Les polymères biosourcés de structure innovante peuvent présenter des propriétés spécifiques (biodégradabilité, cf. propriétés physiques intrinsèques du Rilsan® PA11 – résistance aux chocs, aux agents chimiques, etc.), permettant de satisfaire de nouvelles fonctionnalités. 	<ul style="list-style-type: none"> Le prix des résines biosourcées est supérieur à celui des résines pétrochimiques, avec un surcoût de 10 à 300 % ; Des difficultés d'intégration des plastiques biosourcés à structure nouvelle dans les filières de gestion de fin de vie des emballages (ces résines sont considérées par Éco-emballage comme des éléments perturbateurs, et les industriels les proposant doivent payer des majorations pour leur prise en charge par l'éco-organisme). Des performances actuelles jugées trop faibles pour certains plastiques biosourcés, par comparaison avec leurs équivalents pétrosourcés, notamment sur les aspects suivants : durabilité, tenue à la chaleur et résistance aux chocs ; des performances également remises en questions pour certains pigments végétaux ; L'odeur laissée par l'oxydation des huiles végétales utilisées dans les encres constitue un frein au développement de certains usages. La forte proportion d'huile de palme importée dans la formulation des encres biosourcées constitue un frein pour certains industriels et consommateurs.
<i>Opportunités externes</i>	<i>Menaces externes</i>
<ul style="list-style-type: none"> Loi sur la Transition Énergétique : Vaisselle jetable - Article 73 « Au plus tard le 1^{er} janvier 2020, il est mis fin à la mise à disposition des gobelets, verres et assiettes jetables de cuisine pour la table en matière plastique, sauf ceux compostables en compostage domestique et constitués, pour tout ou partie, de matières biosourcées ». Sacs plastiques - Article 75 - « Il est mis fin à la mise à disposition, à titre onéreux ou gratuit à compter du 1^{er} janvier 2017, de sacs en matières plastiques à usage unique destinés à l'emballage de marchandises au point de vente autres que les sacs de caisse, sauf pour les sacs compostables en compostage domestique et constitués, pour tout ou partie, de matières biosourcées » <i>Des dynamiques qui devront toutefois être accompagnées d'actions de formation et de sensibilisation des consommateurs finaux, pour éviter toute erreur de tri dans les pratiques de compostage domestique.</i> 	

Opportunités de recours aux emballages et plastiques biosourcés dans les marchés publics		
Groupement de marché potentiellement concerné		
Nouveau code GM	Libellé long CHORUS	Code GM pour prestation/ produit/ mixte ?
41.04.06	Matériel de restauration collective	Produit
44.03.12	Emballage (caisse, palette, carton, film)	Produit
Initiatives existantes visant à encourager l'achat exemplaire sur ce segment de marché		
<ul style="list-style-type: none"> • Guide pour les achats durables appliqués aux produits de santé, Groupement d'études des marchés produits de santé (GEM-PS) - 2013 : intégration du développement durable dans les pratiques d'achat d'emballages¹⁷. • Guide des administrations éco-responsables, MEDDE, ADEME, 2005¹⁸. • La politique d'achat durable de la ville de Tarbes vise notamment à remplacer les gobelets jetables en plastique par des gobelets jetables biodégradables (si impact environnemental moins important)¹⁹. 		

Bibliographie

- ADEME, 2015. Marchés actuels des produits biosourcés et évolutions à horizons 2020 et 2030.
- ADEME, 2014. Identification des gisements et valorisation des matériaux biosourcés en fin de vie en France.
- ADEME, 2012. Emplois actuels et futurs pour la filière « Chimie du végétal ».

¹⁷http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/oeap/gem/achats_durables_produits_sante/achats_durables_produites_sante.pdf

¹⁸ http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/ademe_guidebat.pdf

¹⁹ <http://www.tarbes.fr/gp/Achats-durables/82/0>

1.7. Produits cosmétiques et produits à usage médical

Produits cosmétiques et produits à usage médical	
Description du secteur	
<p>Dans le secteur de la production de produits d'hygiène, de produits cosmétiques et de produits à usage médical trouvent les applications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériel à usage médical ; • Produits d'hygiène : démaquillant, dentifrice, déodorant, gel douche, gel nettoyant intime, savon, shampoing, bain de bouche, désinfectants pour les mains ; • Produits de soin : produits de soin pour le visage, produits de soin pour le corps, produits capillaires, produits de maquillage, parfums, produits solaires, produits pour le rasage et les produits dépilatoires, préparations pour bains et douches. <p><i>Remarque :</i> Les produits cosmétiques comprennent tous une part de produits biosourcés. Cependant, seulement 3 % d'entre eux sont totalement biosourcés. Ils correspondent principalement aux produits cosmétiques « bio », c'est-à-dire dont la biomasse est issue de l'agriculture biologique. Les 97 % restant sont constitués d'une part variable mais significative de matières premières biosourcées (40 % en moyenne). Les produits cosmétiques constituent un segment historique et très mature de la chimie du végétal.</p>	
Chiffres et éléments clés du marché français	
Consommation française	Production française
<ul style="list-style-type: none"> • Environ 900 kt de produits cosmétiques ont été consommés en France en 2012 dont 97% sont en partie biosourcés et 3 % sont 100 % biosourcés. La répartition des produits cosmétiques consommés, par typologie de produits, est la suivante : 32% de produits de beauté et de soin, 26% de produits de toilette, 21% de parfums et dérivés et 21% de produits capillaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Environ 1000 kt de produits cosmétiques biosourcés ont été produits en France en 2012. La France est le 1^{er} producteur mondial de cosmétiques et importe principalement des produits à faible valeur ajoutée.
Balance commerciale	
<ul style="list-style-type: none"> • Environ 30% des produits cosmétiques consommés en France sont importés, ce qui représente environ 350 kt de produits. Une large majorité des produits cosmétiques fabriqués en France est exportée, plus de 75% de ce total correspondant aux parfums et produits de beauté. Globalement, la balance commerciale française est largement excédentaire en raison d'un volume d'export élevé mais aussi d'une plus forte valeur ajoutée de ces produits par rapport à aux produits cosmétiques importés. 	
Emplois	Activités de R&D et principaux acteurs innovants
<ul style="list-style-type: none"> • Les cosmétiques emploient 31 000 ETP directs et sont un secteur en croissance depuis plusieurs années. La cosmétique et les produits de toilette sont les segments majeurs du secteur en termes d'emploi dans la chimie du végétal. Ils représentent près de 6 200 ETP directs avec plus de 20% du nombre d'ETP total du secteur de la cosmétique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Principaux acteurs innovants : Yves Rocher, L'Oréal, LVMH, Pierre Fabre, Rhodia, DuPont, Clariant, Roquette, Seppic, Cognis (BASF), Croda, Salveco. • Pôle de compétitivité Pass²⁰ Parfums Arômes Senteurs Saveurs. Labellisé Pôle de compétitivité au plan national et PRIDES (Pôle Régional d'Innovation et de Développement Economique Solidaire) en PACA, PASS ambitionne de devenir un pôle international de référence pour la caractérisation, l'évaluation et la production des extraits naturels utilisés dans l'industrie aromatique et cosmétique. Le Pôle PASS est basé sur une logique d'intégration verticale. Il est composé de la totalité de la chaîne de valeur de cette filière, historiquement présente sur l'ensemble de la région, depuis la culture des plantes à parfum et aromatiques, jusqu'à la production d'ingrédients aromatiques et leur formulation dans des produits finis. Ces ingrédients aromatiques s'adressent à quatre grands secteurs industriels aux marchés majeurs : la parfumerie, les produits cosmétiques, les détergents et les produits agroalimentaires.

²⁰ Source : <http://www.pole-pass.fr/>

Évolution du marché français	
Description des dynamiques de marché	
<ul style="list-style-type: none"> Après une baisse consécutive à la crise de 2008, les cosmétiques connaissent une période de croissance annuelle de 3 à 4%, portée par l'innovation et le luxe. Le taux d'incorporation des matières premières végétales dans les produits cosmétiques est passé d'environ 40% en 2005 à 50% chez les producteurs français alors que les produits consommés incorporent en moyenne 40% de matières premières végétales. Cette différence s'explique par le plus faible taux d'incorporation dans les produits importés. Les cosmétiques incorporant des ingrédients biosourcés issus de l'agriculture biologique possèdent la croissance la plus élevée du secteur (+25 à 30% / an depuis 5 ans) avec près de 500 marques différentes mais une part de marché encore faible (3%). 	
Freins	Leviers
<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'incorporation du végétal déjà élevé (40% en moyenne) sur un marché français mature ; Les cosmétiques constitués à 100% de matières premières végétales devront peut-être attendre encore un peu pour les marchés à gros volumes. Pourtant, si l'offre se développe, les industriels de la cosmétique doivent s'attendre à un certain surcoût pour ces nouvelles substances. Cependant, malgré des coûts qui peuvent être plus élevés, l'industrie poursuit son développement vers des procédés et des produits plus durables. 	<ul style="list-style-type: none"> La majorité des ingrédients utilisés sont produits en France (éthanol, cellulose, produits amylicés), mais les extraits de plantes sont majoritairement importés, ce qui représente 1% des matières totales utilisées ; Le secteur peut répercuter des prix de matières premières plus élevés sur le prix de ses produits.
Menaces	Opportunités
	<ul style="list-style-type: none"> Il y a une forte demande pour les ingrédients biosourcés de la part des consommateurs, et si possible issus de l'agriculture biologique ; La croissance de ce secteur est élevée, notamment à l'export.

Opportunités de recours aux produits d'hygiène, cosmétiques et à usage médical dans la commande publique		
Groupement de marché potentiellement concerné		
Nouveau code GM	Libellé long CHORUS	Code GM pour prestation/ produit/ mixte ?
43.06.04	Produits d'hygiène hospitalière et désinfection des DM	Produit
44.03.14	Autres fournitures et petit équipement	Produit
Initiatives existantes visant à encourager l'achat exemplaire sur ce segment de marché		
Aucune initiative identifiée		

Bibliographie

- ADEME, 2015. Marchés actuels des produits biosourcés et évolutions à horizons 2020 et 2030.
- ADEME, 2012. Emplois actuels et futurs pour la filière chimie du végétal.
- Formule Verte, 2011. Cosmétique - Vers une formulation plus verte.
www.agrobiobase.com/fr/dossier/cosm%C3%A9tique-vers-une-formulation-plus-verte.

2. ANNEXE II – COMPTES RENDUS DES ENTRETIENS

2.1. Compte rendu de l'entretien réalisé avec le Commissariat Général au Développement Durable

Introduction

Structure	
Nom de la structure	Commissariat général au développement durable (CGDD)
Activité	Bureau des services publics responsables
Site internet	www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr
Interlocuteur	
Date d'entretien	28/10/2015
Nom et prénom	Yann DUMAREIX
Fonction	Chef du Bureau des services publics responsables

Présentation du Bureau des services publics responsables

Le Bureau des services publics responsables pilote en particulier les outils suivants :

- Le **Plan national d'action pour les achats publics durables (PNAAPD) 2014 - 2020**, qui a pour vocation d'organiser les actions nationales en faveur de l'achat public durable et de fédérer les différents acteurs en charge de l'achat public au sein de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics hospitaliers ;
- Le « **Plan ministériel d'administration exemplaire (PMAE) pour la période 2015 – 2020**, qui vise à assurer la transition énergétique du fonctionnement de l'État, la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité. Ce dernier concerne les services de l'État, mais également les établissements publics et opérateurs de plus de 250 agents se trouvant sous leur tutelle.

Le CGDD pilote par ailleurs depuis 2011 l'inter-réseau « Commande publique et Développement Durable ».

Le Plan national d'action pour les achats publics durables (PNAAPD) 2014 – 2020

Le Plan national d'action pour les achats publics durables (PNAAPD) 2014 – 2020 fait suite à une première version du plan qui portait sur la période 2007 – 2011. À l'issue de ce premier plan d'action, la Direction des Affaires Juridiques a initié une enquête à destination des acheteurs publics (3 février – 31 mars 2011) afin de dresser un bilan des pratiques en matières d'achats durables, et de mesurer l'adéquation du plan d'action avec les attentes et besoins prioritaires des acheteurs²¹.

En 2011, seuls 20 % des acheteurs avaient ainsi répondu connaître le Plan national d'action pour des achats publics durables (PNAAD) publié en 2007. Ce plan d'action, qui se déclinait selon différentes familles d'achats, apparaissait par ailleurs aux acheteurs peu opérationnel et non suffisamment contraignant.

Les résultats de cette enquête ont permis de repenser la structuration du second volet du PNAAPD, qui ne fonctionne désormais plus par famille d'achats (il serait en ce sens délicat de mettre en avant les produits biosourcés dans le cadre de ce document).

Les différents outils d'accompagnement des décideurs et des acheteurs déployés dans le cadre du PNAAPD (le document recense 55 actions) pourraient toutefois être largement mis à profit pour favoriser la valorisation de produits biosourcés dans la commande publique.

²¹ Adresse de téléchargement des résultats de l'enquête :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Lettre_OEAP_oct_2011_Achat_public_durable1.pdf

Exemples d'actions déployées dans le cadre du PNAAPD :

- Mise en cohérence des offres de formation à destination des acheteurs publics. Ces formations s'appuient aujourd'hui sur des exemples de marché très concrets pour illustrer les recommandations. Ces exemples pourraient notamment porter sur des achats de produits biosourcés ;
- Déploiement d'actions de communication, à destination des décideurs et des acheteurs publics (ex : les Trophées de l'achat public durable organisés en partenariat avec Le Moniteur) ;
- Mise en place d'une plateforme de partage et d'échange de documents (Plateforme « Commande publique et Développement Durable, désormais administrée par le CGDD après avoir été pilotée pendant un temps par l'ADEME) ;
- Etc.

Il est à noter que le PNAAPD est incitatif, et uniquement d'application volontaire, contrairement au « Plan ministériel d'administration exemplaire » (PMAE) qui fixe des objectifs de performance chiffrés à atteindre par les administrations publiques.

Le « Plan ministériel d'administration exemplaire » (PMAE) pour la période 2015 – 2020

Les services de l'État ont été invités, par une circulaire du Premier Ministre datant du 17 février 2015, à élaborer un plan d'action traitant des quatre problématiques suivantes :

- Économies d'énergie ;
- Mobilité durable ;
- Économie de ressources et réduction des déchets ;
- Préservation de la biodiversité.

Ces plans d'actions ne concernent ainsi pas directement les achats publics durables, mais invitent plus largement les administrations à limiter l'impact de leurs activités sur l'environnement. Un document méthodologique explicitant les différentes étapes à suivre dans la démarche de formalisation des plans d'action a accompagné la diffusion de cette circulaire ministérielle.

Si plusieurs Ministères ont pris du retard dans l'élaboration de ce plan, qui devait être remis pour le 30 juin 2015 au plus tard au CGDD, un plan d'action interministériel a d'ores et déjà été établi. Il comporte 15 objectifs, portant sur les quatre problématiques précitées, et inclut notamment un objectif relatif à l'intégration de clauses sociales dans les achats publics (l'intégration de clauses environnementales n'étant pas directement citée).

Il est prévu que les plans d'action des services fassent l'objet d'un suivi fondé sur une série d'indicateurs, le résultat de ce suivi devant être adressé au 31 mai de chaque année au CGDD.

La transposition du plan par les opérateurs sous tutelles des services concernés devra intervenir d'ici le 31 décembre 2016 au plus tard.

Les réseaux régionaux « Commande publique et Développement Durable »

On recense aujourd'hui dix réseaux répartis sur l'ensemble du territoire, et un réseau en cours de structuration à La Réunion. Ces réseaux ont été créés spontanément à partir de 2002 par des collectivités locales, ou encore des agences de l'ADEME. Le CGDD pilote l'inter-réseau « Commande publique et Développement Durable » depuis 2011.

Les représentants des réseaux régionaux se retrouvent environ une fois par trimestre pour échanger et mutualiser les bonnes pratiques.

La plateforme électronique d'échange et de partage de documents « Commande publique et Développement Durable » facilite également le partage d'information (www.achatsresponsables-bdd.com).

Les réseaux se sont structurés de façon très différente en fonction des contextes locaux. Ils sont toutefois le plus souvent animés par des membres bénévoles, très investis en faveur de l'achat public durable. Il paraît ainsi tout à fait pertinent d'associer ces réseaux à la dynamique collective en faveur de l'achat public biosourcé, pour une implication qui devra toutefois rester raisonnable, en lien avec le caractère bénévole de l'implication de nombreux membres.

Leviers pour encourager le recours aux produits biosourcés dans la commande publique

De nombreuses références aux achats publics durables ont été formulées au sein de la Loi pour la transition énergétique. L'article 144 fait plus particulièrement référence aux produits biosourcés : « *La commande publique tient compte notamment de la performance environnementale des produits, en particulier de leur caractère biosourcé* ». **Le seul levier qui permettrait aujourd'hui d'aller plus loin dans cette démarche consisterait en la publication d'un texte normatif énonçant des objectifs quantifiés de recours aux produits biosourcés dans la commande publique, éventuellement déclinés par familles d'achats.**

2.2. Compte rendu de l'entretien réalisé avec la Direction des Affaires Juridiques

Introduction

Structure	
Nom de la structure	Direction des Affaires Juridiques (DAJ)
Activité	Bureau Économie, statistiques et techniques de l'achat public – Observatoire économique de l'achat public. Enjeux de développement durable des achats
Site internet	www.economie.gouv.fr/daj
Interlocuteur	
Date d'entretien	08/09/2015
Nom et prénom	Pennaneac'h Boris
Fonction	Consultant affaires économiques et techniques des marchés publics

Organisation de la commande publique

- M. Pennaneac'h précise que les groupes d'études des marchés (GEM) sont des groupes techniques de l'observatoire économique de l'achat public (OEAP) dont l'animation est confiée au Service des Achats de l'Etat (SAE). Ils sont chargés de préparer des documents d'aide à la rédaction des clauses techniques des marchés publics et diffuser les bonnes pratiques d'achat. Les travaux de ces groupes sont soumis au conseil scientifique de l'Observatoire économique de l'achat public (OEAP) pour validation avant diffusion sur le site de la DAJ/OEAP.
- Par ailleurs, chaque entité rattachée au SAE, à savoir les ministères, est dotée d'un responsable de la fonction achat, le **responsable ministériel achats** (RMA).
- Afin de piloter la gestion de la commande publique, les services centraux de l'Etat utilisent l'**application comptable CHORUS** (utilisant une nomenclature de segments d'achats -codes GM- basée sur les **postes comptables de l'État** (PCE) et permettant d'identifier les segments d'achats interministériels)²². Ce système permet de bénéficier d'éléments statistiques sur les dépenses annuelles d'achats des ministères.
- D'autre part, les services d'achats publics décentralisés recourent à l'**application comptable HELIOS**. Cette application utilise également la nomenclature des PCE qui sert à établir la comptabilité générale de l'État. Jusqu'à présent, les services d'achats publics décentralisés utilisaient l'**application comptable ARAMIS** qui repose sur une nomenclature européenne de marchés publics (le code CPV). ARAMIS permet de collecter les **fiches de recensement des marchés des collectivités territoriales** transmises aux comptables au-delà d'un seuil de 90 000 € HT. La **récupération directe de ces données** dans HELIOS, souhaitée par l'OEAP n'est pas encore tout à fait opérationnelle (le recensement 2015 s'effectue sur ARAMIS).
 - M. Pennaneac'h propose à l'équipe projet de contacter ses responsables hiérarchiques M. Serge Doumain ou M. Patrick Lahay afin d'obtenir des statistiques concernant les achats effectués par les collectivités.

²²Le portail de l'économie et des finances, *Les services apportés par Chorus*, <http://www.economie.gouv.fr/aife/chorus>

Identification de marchés publics susceptibles d'avoir eu recours à des produits biosourcés

- Afin d'identifier des **exemples de marchés publics ayant eu recours à des produits biosourcés**, M. Pennaneac'h mentionne le **site TED**, qui est la version en ligne du supplément au Journal officiel de l'Union européenne consacré aux marchés publics européens²³. Une démarche similaire pourrait être appliquée sur le site du **Bulletin officiel des annonces des marchés publics et celui de la plateforme des achats de l'État (PLACE)**.

Leviers pour favoriser le recours aux produits biosourcés dans la commande publique

- Parmi les leviers qui permettraient de favoriser le recours aux matériaux biosourcés dans les appels d'offres publics, M. Pennaneac'h propose de s'appuyer sur les points suivants du Code des Marchés Publics :
 - **Les critères d'attribution** qui sont les **critères d'évaluation** de l'offre. Ces critères peuvent être pondérés et permettent de comparer les offres des répondants grâce à une grille d'évaluation établie préalablement. Par ailleurs, si l'acheteur souhaite s'appuyer sur une **analyse du coût du cycle de vie**, il convient de bien le préciser dans le cahier des charges. Sur ce sujet, M. Pennaneac'h participe au groupe d'étude des marchés développement durable (GEM-DD). Le groupe de travail s'intéresse plus particulièrement à l'analyse du coût du cycle de vie. Parmi les différentes méthodologies existantes, M. Pennaneac'h cite en exemple celle de l'UGAP dans le domaine des transports qui s'appuie sur les travaux de l'ADEME portant sur les émissions de CO₂ des véhicules. Le groupe de travail aspire à construire une méthodologie générale permettant d'accompagner les acheteurs publics. La difficulté étant d'établir une méthodologie pragmatique prenant en compte aussi largement que possible les différentes étapes du cycle de vie. En effet, **une analyse complète semble difficilement réalisable mais surtout invérifiable**. Dans ce cadre, **un document sous forme de questions-réponses (Q&A)** sera publié et mis en ligne sur le site de l'OEAP d'ici la fin de l'année 2015, afin d'éclairer les acheteurs publics sur les solutions envisageables.
 - **Les conditions d'exécution**, en exigeant par exemple un **certain pourcentage de matériaux biosourcés dans la solution proposée**. Une telle clause environnementale pourrait figurer dans le cahier des charges. Dans ce cas, si le fournisseur ne remplit pas ces conditions, l'offre n'est pas acceptable.
 - **Les spécifications techniques** font principalement référence à des démarches de qualité telles que les normes de qualité ou les labels, ainsi qu'à certaines références de produits. La prise en compte précise des spécifications est incontournable pour que l'offre soit acceptable. Le plus souvent, il est préférable de définir les spécifications en termes fonctionnels pour ne pas limiter l'inventivité / l'innovation des fournisseurs. Dans tous les cas, si le marché vise des solutions complexes où que l'acheteur a du mal à préciser techniquement son besoin, il est préférable de recourir à des **spécificités fonctionnelles**, en définissant au préalable les objectifs et les fonctions que la solution doit remplir.

En fonction de l'environnement concurrentiel, il est possible d'être plus ou moins exigeant sur ces différents points.

- Par ailleurs, M. Pennaneac'h explique qu'il existe une contradiction dans la Directive européenne du 2014/24/UE qui vise, d'une part, **l'ouverture des achats publics à tous les opérateurs économiques de l'ensemble du marché européen**, et d'autre part, **l'utilisation des marchés publics comme leviers d'innovation économique**²⁴, et notamment dans le domaine du développement durable. Dans une logique de libéralisation la directive exclue alors la notion de préférence locale alors que la promotion du développement durable devrait passer par le recours à des produits locaux (diminution de l'empreinte carbone). Par conséquent, il est très probable que la CJUE soit amenée prochainement à se prononcer sur l'enjeu de la préférence locale.

²³ TED, <http://ted.europa.eu/TED/main/HomePage.do>

²⁴ M. Pennaneac'h précise que les marchés publics représentent en France environ 70 milliards d'euros par an.

- Enfin, M. Pennaneac'h souligne qu'établir une liste de produits biosourcés à destination des acheteurs publics est une bonne initiative, dans la limite où cette dernière s'inscrit dans le principe de non-discrimination des fournisseurs et qu'elle facilite la démarche de sourcing. Afin d'optimiser l'utilité de cette liste dans le cadre des appels d'offre publics, il serait intéressant de préciser notamment le pourcentage de matériaux biosourcés entrant dans la composition des produits.

Une volonté politique favorisant l'intégration de clauses environnementales

- Selon M. Pennaneac'h, **l'Ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics donne une place plus importance à l'analyse du coût du cycle de vie**. Toutefois, **les évolutions majeures concernent les clauses sociales** facilitant l'insertion des personnes en difficulté ou handicapées dans la réalisation des prestations. En effet, la version 2006 du code des marchés publics (transposition de la directive européenne de 2004) avait intégré de nombreuses avancées concernant les clauses environnementales en organisant pour la première fois les conditions d'une insertion de la performance environnementale dans les spécifications techniques des produits et services souhaités et/ou les critères d'attribution.
- M. Pennaneac'h estime qu'il existe une **réelle volonté politique d'utiliser les marchés publics comme levier d'intégration du développement durable dans la politique économique du pays**. En 2014, cet encouragement se traduit par l'insertion de clauses environnementales dans près de 5 à 6% des marchés publics.
- Pour finir, dans le cadre du Plan national d'action pour les achats publics durables (2015-2020) qui fixe des objectifs d'achats durables pour chaque ministère, M. Pennaneac'h participe à la rédaction de la **Directive sur les achats publics responsables** du Ministère des finances qui sera publiée d'ici la fin de l'année.

Recommandations

- M. Pennaneac'h souligne que vont être mis en place avant fin 2015 des référents « achats innovants » rattachés aux Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte). Ils seront chargés de repérer les solutions innovantes proposées par les entreprises et de conseiller les acheteurs publics. Par extension, il pourrait ainsi être envisageable de **mettre en place des référents « achats développement durable » au sein des services publics**.

2.3. Compte rendu de l'entretien réalisé avec la responsable du projet InnProBio

Introduction

Structure	
Nom de la structure	InnProBio
Activité	Forum for Bio-Based Innovation in Public Procurement
Site internet	http://innprobio.innovation-procurement.org/home/
Interlocuteur	
Date d'entretien	17/09/2015
Nom et prénom	Mona Narra (FNR)
Fonction	Coordinatrice du projet InnProBio – Fachagentur Nachwachsende Rohstoffe e.V. (FNR)

Note : À la requête de la responsable du projet InnProBio, l'entretien a été mené par écrit afin que les réponses aux questions puissent être validées par l'ensemble des membres du consortium du projet InnProBio. Par souci de lisibilité, les réponses sont présentées en bleu. Les questions ci-dessous font référence à une présentation du projet intitulée « *Horizon 2020 - ISIB 7: Forum for bio-based innovation in Public procurement (InnProBio)* ».

Contexte : les 6 questions posées visaient trois objectifs :

1. Évaluer le degré d'avancement du projet InnProBio ;
2. Comprendre quels sont les points communs et les divergences entre la présente étude et le projet InnProBio ;
3. Profiter de leurs réflexions sur les enjeux clés communs aux deux projets.

Synthèse des principaux éléments développés ci-dessous :

- **Différence de périmètre :** InnProBio cible uniquement les produits biosourcés innovants ;
- **Avancement :** le projet vient de démarrer et se trouve encore en phase de lancement. Les premiers résultats intéressants pour notre étude devraient intervenir fin 2015 - début 2016.

Liste des 6 questions posées et des réponses formulées :

1) Progress of your project: referring to slides 5 and 6 of attached PowerPoint, can you explain briefly which steps have already started, how much you did so far and what deliverables/results you expect before the end of the year?

- In the network creation and community building we have started with stakeholder identification, e.g. sampling all contact data of potentially interested people throughout Europe (and to a lesser extend beyond Europe). Our total list contains 24.000 contacts which will be approached in October with a questionnaire (inquiring experience with bio-based products and related needs) and also asked become part of our network. We have set up an open online discussion group at the procurement forum (www.procurement-forum.eu).
- Our project website will be online in the beginning of October. A flyer and fact sheet will be available this autumn as well.
- A report on the interest of our stakeholders will be available by the end of the year.

2) Perimeter:

- a. Do you have a list (nature and function) of bio-based products (BBP) that are included in your innovative BBP (*our project focus on chemical and material BBP that put forward a claim on their bio-based content, because it shows that they are in competition with non bio-*

based products; so these BBP will benefit the most of the addition of environmental criteria within PP)?

We are currently making an assessment of products and application areas in which we see the highest impact for bio-based products and services. We will also ask stakeholders about this. A preliminary list will be ready in October and a final decision on the key products will be made in March 2016.

- b. Why did you limit your study to innovative BBP and not all BBP?

This is related to the request of the Call H2020-ISIB-7 by the EU Commission. However, we see the most need for action within the group of bio-based products which are almost or newly arrived at the market or with a small market share but a high potential for growth. Also it is important to mention that we focus on end-consumer products with a value for public procurement. Chemicals or intermediate products are not within our focus. Traditional bio-based products and bio-based energy are also not within the focus of our project.

- c. Do you consider in your scope BBP that are used by companies that provide services for public authorities (for instance, bio-based cleaning products used by a cleaning company that answers a public procurement for cleaning activities)?

Yes, we definitely count that as a bio-based service.

3) Can you provide examples of the promotion of BBP in public procurement (PP) at EU / National level?

We are currently collecting examples of public procurement for bio-based products and services as we intend to provide some best-case scenarios.

4) Legal aspects of the promotion of BBP in PP (in France, it seems that the promotion of BBP in PP is very constraint by French legislation):

- a. Have you identified legal barriers for the promotion of BBP in PP at EU / National level?
b. Did you already look for some way to overcome these barriers?

Our legal team has made a first assessment and is currently developing a methodology to identify barriers. Interviews with stakeholders will be conducted and results available next spring.

5) Have you already identified some BBP currently on the European market (“supply”), and some public procurements markets (“demand”) on which it would be relevant to focus on in the context of the promotion of BBP in public procurement?

See our answer to your second question.

6) Toolbox to inform and assist in drafting public tenders (the French ministries involved in our project also expect us to deliver a practical guideline or toolbox to draft public tenders):

- a. Do you already have a methodology in place for this task?
b. How will you manage to make practical advice considering the vast variety of BBP (chemicals/material, share of biomass, sector of activity, etc.) ?

Project partners like FNR or PIANOo have already developed such guidance documents on national level. Project results will be used to develop a comprehensive handbook on this issue by the end of the InnProBio project. Guidance will also be provided through an online toolbox.

2.4. Compte rendu de l'entretien réalisé avec le Groupe d'Étude des Marchés Développement Durable

Introduction

Structure	
Nom de la structure	Groupe d'Étude des Marchés Développement durable (GEM-DD)
Activité	Le GEM-DD a pour mission d'élaborer des documents destinés à aider les acheteurs publics à intégrer les contraintes d'un achat durable dans les marchés publics, tant lors de la passation que lors de l'exécution des marchés publics.
Site internet	www.economie.gouv.fr/daj/oeap-groupe-detude-des-marches-developpement-durable
Interlocuteur	
Date d'entretien	23/09/2015
Nom et prénom	Cantillon Guillaume
Fonction	Président du GEM-DD, Conseiller technique chargé de l'environnement, de l'énergie et de l'agriculture au sein du cabinet du président de la région Ile de France

Présentation du GEM-DD et de son rôle au sein de la commande publique

Contexte de création du Groupe d'Étude des Marchés Développement Durable :

- Les Groupes d'Étude des Marchés ont été créés dans les années 1950, dans un contexte où la commande publique était considérée comme un outil au service du développement économique : d'une part comme un levier pour la compétitivité des entreprises, et d'autre part comme un tremplin pour l'internationalisation des entreprises françaises (ex : équipement de toutes les salles de classe d'ordinateurs Thomson dans les années 1980, dans le cadre du plan « informatique pour tous », pour soutenir l'industrie informatique nationale).
- L'utilisation de la commande publique comme outil au service de la compétitivité des entreprises va toutefois peu à peu disparaître, les acheteurs publics considérant cet outil comme difficile à manier, et craignant de s'inscrire dans une logique de création de rentes pour les industriels français.
- Dans les années 1990, le rôle de la commande publique comme levier de développement d'achats exemplaires se développe, alors que le Sommet de la Terre de Rio en 1992 fait progresser le concept des droits et des responsabilités des pays dans le domaine de l'environnement. La décentralisation, amorcée en 1982 par les lois Defferre, apporte toutefois un nouveau degré de complexité dans la diffusion des bonnes pratiques, alors que les collectivités territoriales sont désormais librement administrées.
- Les collectivités territoriales intègrent progressivement l'ambition d'exemplarité en matière environnementale et sociale dans leurs politiques d'achats, orientées par certains mouvements associatifs et citoyens à fort impact (campagne du WWF en faveur de la gestion durable des forêts, création en 1995 du Collectif Éthique sur l'étiquette qui agit en faveur du respect des droits humains au travail dans le monde et de la reconnaissance du droit à l'information des consommateurs sur la qualité sociale de leurs achats, etc.).
- Afin de mettre en cohérence les règles de fonctionnements des fonctions achats en central, à l'échelle des collectivités et de l'administration hospitalière, le GEM-DD est créé en 2006.

Fonctionnement du GEM-DD

- M. Cantillon rappelle que les Groupes d'Étude des Marchés (GEM) sont les seules instances en France où sont rassemblées les trois fonctions publiques que sont l'État, les collectivités territoriales et la fonction publique hospitalière. Les GEM travaillent également en étroite coordination avec la sphère privée (fédérations professionnelles et syndicats généralistes).
- Le GEM-DD constitue à ce jour le seul Groupe d'Étude des Marchés intersectoriel.
- Les réseaux régionaux « commande publique et développement durable », dont les travaux sont mutualisés en central par le Bureau des services publics responsables du Commissariat Général au Développement Durable, travaillent en étroite collaboration avec le GEM-DD (publications communes notamment).
- Le GEM-DD est notamment constitué de comités et de groupes de travail techniques, qui élaborent des guides à destination des acheteurs publics. Les sujets abordés par les guides sont soit sectoriel (ex : secteur du BTP, les collectivités territoriales pesant pour 50 % du chiffre d'affaires du secteur), soit thématiques (ex : commerce équitable), soit liés à des produits spécifiques, choisis en fonction de leur incidence environnementale (ex : produits et prestations d'entretien des espaces verts ; produits, matériel et prestations de nettoyage, etc.). M. Cantillon explique que ces guides ont une **valeur de « référence » pour les acteurs de la commande publique**, car ils sont validés par la Direction des Affaires Juridiques. Ils ont ainsi un **pouvoir de prescription** sur les marchés traités.
- Depuis le début de sa mission, M. Cantillon a appuyé la création de différents comités techniques, composés de sous-groupes de travail :
 - **Le groupe de travail « achat public et climat »**, coordonné par l'ADEME et rejoint par le GIP Maximilien (portail des marchés publics franciliens).
 - Le comité technique « achat public et climat » inclue un sous-groupe de travail visant à identifier les catégories de produits sur lesquels agir en priorité, du fait de leur fort impact carbone (travaux pilotés par le portail Maximilien).²⁵
 - **Le groupe de travail « coût du cycle de vie »**, co-piloté par le CGDD et le SAE ;
 - **Un groupe de travail « économie circulaire »**, qui devrait voir le jour **mi-2015**.

Pistes de réflexion pour favoriser l'utilisation de produits biosourcés dans les marchés publics

1. Connaître le segment de marché sur lequel on souhaite se positionner (sourçage)

- Pour M. Cantillon, une étape préalable indispensable au lancement de tout marché éco-responsable est de **renforcer sa connaissance du tissu économique et industriel du segment de marché sur lequel on souhaite se positionner** (étape de sourçage).
- Sur ce point, M. Cantillon précise que le rôle de la commande publique est avant tout de **développer des marchés émergents** (la commande publique ne saurait créer des filières *ex nihilo*), mais toutefois suffisamment structurés pour permettre à plusieurs acteurs de se positionner sur le marché et pallier le risque d'infructuosité de ce dernier.
- Faire mention à sa volonté de recourir à des produits biosourcés sur des segments de marché peu concurrentiels (sans toutefois en faire une obligation) aurait *a priori* un faible impact, mais permettrait d'atteindre un premier seuil d'acculturation en interne à la démarche. M. Cantillon explique qu'une des pistes intéressantes à mentionner pour les acheteurs souhaitant contribuer à développer des marchés encore peu structurés est d'aller vers le « **partenariat d'innovation**²⁶ » (nouveau type de marché public introduit par le décret n° 2014-1097 du 26 septembre 2014). **Établi entre la collectivité et une entreprise** (généralement une PME), le « partenariat d'innovation » vise à « pallier les difficultés structurelles des actuels marchés de recherche et de développement (R&D) qui imposent une remise en concurrence à l'issue de la phase de R&D pour pouvoir acquérir les produits, services ou travaux

²⁵ M. Cantillon confirme que cette analyse est fondée sur la nomenclature GM/CPV.

²⁶ www.economie.gouv.fr/daj/partenariat-innovation

innovants qui en sont le résultat. »²⁷

- Les acheteurs publics doivent également étudier au préalable l'incidence environnementale du secteur considéré, et ses capacités à répondre de façon plus écologique, sous peine de rendre l'action publique inefficace.

2. Formaliser son besoin

La formalisation du besoin par l'acheteur public est également une étape clé du marché, la marge de manœuvre de ce dernier étant fortement contrainte une fois ce périmètre contractuel défini. La formalisation fonctionnelle d'un besoin, et non d'un produit, peut s'avérer pertinente sous peine de fermer totalement l'accès au marché aux fabricants de produits biosourcés.

3. Spécifications techniques et critères de sélection des offres

M. Cantillon rappelle que les acheteurs publics sont libres de définir dans les cahiers des charges les critères et les méthodologies selon lesquelles les offres seront sélectionnées, si ces derniers n'entravent pas les principes de transparence et de libre concurrence.

La valorisation du coût du cycle de vie d'un produit pourrait permettre de favoriser les produits biosourcés. Mais si une méthodologie est en cours de définition au sein du comité technique « coût du cycle de vie », en lien avec la Commission européenne, notamment sur la notion de monétisation de l'ACV d'un produit, M. Cantillon souligne la difficulté de déployer une approche fiable et facilement appropriable et applicable par les acheteurs publics.

Toutefois, l'absence d'une méthodologie fiable pour évaluer ce point ne doit pas constituer un frein pour les acheteurs publics, qui sont en mesure de justifier leur volonté de recourir à des produits biosourcés dès la formalisation de leur besoin, en appuyant cette démarche sur des arguments tels que leur volonté de s'appuyer sur des ressources renouvelables et durables et de favoriser le développement économique local (sans objectiver cela par des critères de choix). Cette approche ne pourra être mise en œuvre que sur des segments de marché suffisamment concurrentiels, et devra être justifiée par son inscription dans la stratégie générale de développement durable portée par l'acheteur public.

M. Cantillon insiste sur **l'importance accordée aux labels écologiques dans les marchés publics**²⁸. Cependant, M. Cantillon rappelle qu'**un label n'a pas de valeur juridique**, il est l'équivalent d'une marque privée ou collective. Chaque label s'appuie sur un référentiel, accessible ou non, qui doit préciser, d'une part, la méthodologie employée (transparence, définie dans un processus de concertation), et d'autre part le type de certification (certification par un tiers indépendant accrédité par le COFRAC). **L'utilisation d'un label par la commande publique est possible dans le cas où le label répond obligatoirement aux trois conditions de transparence, de concertation, et de certification.**

Secteurs les plus matures en matière d'intégration de critères environnementaux

Les secteurs les plus matures en matière d'intégration de critères environnementaux sont selon M. Cantillon les secteurs du bois, du mobilier d'ameublement, du textile, des produits d'entretien et du papier. M. Cantillon recommande de consulter le site de **la Mallette de la Commission européenne pour les achats publics écologiques**²⁹ qui présente des guides très opérationnels pour une dizaine de secteurs dits « structurés ».

²⁷ Dans le cadre des achats publics avant commercialisation (APAC) et des marchés de R&D, l'acheteur public, après avoir défini son besoin de R&D, sélectionne plusieurs entreprises pour des études de faisabilité. Il rémunère les entreprises sélectionnées pour leurs travaux de R&D – et non pas au résultat. En fonction des résultats, l'acheteur commande un prototype aux entreprises de la phase 1 qu'il a retenues. Dans une troisième phase, retenant au moins deux entreprises de la phase 2, il commande une série test. Si l'acheteur public souhaite acheter le produit commercialisé, il doit procéder à une nouvelle mise en concurrence, ouverte à toutes les entreprises.

²⁸ En rappelant l'obligation de mentionner la notion « ou équivalent » et en annexant au cahier des charges le cahier des charges du label demandé cf. Jurisprudence CJUE, 10 mai 2012, C-368/10, Commission c/ Pays-Bas

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52008DC0400> La Commission a identifié les dix secteurs « prioritaires » pour les marchés publics écologiques. Ils ont été sélectionnés sur la base : des possibilités d'amélioration environnementale ; des dépenses publiques ; de l'incidence potentielle sur l'offre ; de la valeur d'exemple pour les consommateurs privés ou professionnels ; du caractère politiquement sensible ; de l'existence de critères appropriés et faciles à mettre en œuvre ; de la disponibilité sur le marché et de l'efficacité économique.

Recommandations pour une poursuite de la démarche

Les produits biosourcés pourraient faire l'objet d'un groupe de travail dédié, ou intégrés aux réflexions en cours de groupes de travail existants (GT « achat public et climat » ou GT « économie circulaire ») au sein du GEM-DD.

Pour rappel, la mission réalisée par Nomadéis et BIO by Deloitte aboutira à la formalisation d'une première liste de produits biosourcés disponibles sur le marché français (s'inscrivant dans la nomenclature des achats de l'État pour faciliter son appropriation par les acheteurs publics). Une question majeure réside ainsi dans l'actualisation de cette base de données (qui constitue un outil intéressant pour la réalisation de l'étape de sourcing préalablement décrite) et son appropriation par les acteurs concernés.

Pour M. Cantillon, **l'actualisation de la liste de produits biosourcés** pourrait relever de la responsabilité de consortiums d'acteurs décentralisés (M. Cantillon rappelle que 75% des appels d'offres aboutissent à la sélection d'un prestataire local, et qu'il pourrait s'avérer de fait pertinent de réaliser cette étape de sourcing localement), du SAE ou encore de la DGE.

2.5. Compte rendu de l'entretien réalisé avec le Ministère de la Défense

Introduction

Structure	
Nom de la structure	Ministère de la défense Secrétariat général pour l'administration (SGA) Mission Achats (MA)
Activité	Mission Achats (MA)
Site internet	http://www.defense.gouv.fr/sga
Interlocuteur	
Nom et prénom	<ul style="list-style-type: none">• Jean Bouverot• Lohengrine Schülz
Fonction	<ul style="list-style-type: none">• Responsable ministériel des achats (RMA) pour le ministère de la défense• Responsable des achats responsables et ambassadrice de la stratégie nationale de développement durable au sein du Ministère de la Défense

Organisation des achats publics au sein du Ministère de la Défense

Suite à une réforme du service achat en 2008, les fonctions achats de tous les ministères ont mis en place une organisation similaire mais seul le ministère de la défense s'est doté d'un réseau interne de référents sur la thématique des achats durables. Ce réseau, piloté par Lohengrine Schülz, comprend une quarantaine de référents achats durables (RéfAD) qui appartiennent à des services achats en central et en local. Ces référents, qui ont bénéficié d'une formation aux achats durables, se réunissent une journée par semestre pour échanger sur les bonnes pratiques d'achats durables.

Les autres ministères disposent seulement d'un correspondant sur la thématique. L'ensemble de ces correspondants et la mission achats du Ministère de la Défense travaillent en partenariat avec le SAE.

Intégration actuelle des matériaux biosourcés dans les achats du Ministère de la Défense

Actuellement, la mission achats n'a pas mis en place de stratégie pour favoriser l'intégration des matériaux biosourcés dans les achats publics mais cette problématique est connue du Ministère de la Défense et plusieurs initiatives ponctuelles ont vu le jour :

- Étude réalisée sur l'utilisation de pièces en fibre de lin dans les avions ;
- Étude en cours sur les bétons biosourcés : un acheteur a déjà prospecté auprès de plusieurs industriels pour mieux comprendre le marché.

Compte tenu des activités du Ministère de la Défense, l'intégration des familles de produits biosourcés suivantes semblent particulièrement intéressante :

- Les produits de nettoyages ;
- Les cosmétiques : notamment les maquillages pour militaires ;
- Les bétons ;
- Les emballages ;
- Les composants pour véhicules.

Leviers pour favoriser le recours aux produits biosourcés dans la commande publique (recommandations et bonnes pratiques)

Attentes du Ministère concernant l'intégration des produits biosourcés dans les marchés publics :

- La création d'un guide qui préciserait les modalités d'intégration du caractère biosourcé dans les marchés ;
- La mise en place d'une formation dédiée : une centaine d'acheteurs du Ministère de la Défense pourrait bénéficier d'une telle formation (dont les RéfAD).

Afin de favoriser l'utilisation des produits biosourcés dans les marchés publics, le Ministère de la Défense recommande :

- D'inclure les fédérations dans la démarche pour faciliter notamment à la veille technologie ;
- De bien définir l'objet du marché, afin que ces derniers ne soient pas annulés sur cette base ;
- De faire attention à ce que la demande soit calquée sur l'offre et d'éviter de fixer des objectifs qui ne soient pas issus d'une analyse offre/demande (exemple de l'achat de poulets bio achetés en Allemagne) ;
- De privilégier l'introduction de critères favorisant les produits biosourcés dans les conditions d'exécutions plutôt que dans les critères de sélection : par expérience, les fournisseurs annulent davantage les marchés qui sont discriminants dans les critères de sélection et dans les conditions d'exécutions.

2.6. Compte rendu de l'entretien réalisé avec PNO Consultants

Introduction

Structure	
Nom de la structure	PNO Consultants
Activité	Société de conseil
Site internet	http://www.pnoconsultants.com/
Interlocuteur	
Date d'entretien	03/08/2015
Nom et prénom	James COGAN
Fonction	En charge du projet « Public Procurement » pour le compte du groupe d'expert de la CE sur les produits biosourcés – Société PNO consultants

Points clés de l'échange

Au niveau européen le groupe d'experts « produits biosourcés » de la Commission européenne a lancé, via son groupe de travail « achat public », une étude visant à fournir des recommandations pour la mise en place d'un programme d'achat public de produits biosourcés. La société PNO a été missionnée pour réaliser cette étude.

L'objectif de cet entretien était donc d'échanger sur les objectifs, la démarche, les livrables et le planning de cette étude afin d'assurer une cohérence entre cette étude et le présent projet menée au niveau français. Par ailleurs, il s'agissait également de collecter des éléments de recommandations générales sur la thématique « produit biosourcés et achat publics ».

Les conclusions préliminaires de l'étude de PNO ont été présentées lors d'un atelier de travail le 27 octobre à Bruxelles³⁰. Le rapport final est attendu pour la fin 2015 ou début 2016.

³⁰ <http://www.biobasedeconomy.eu/procurement-workshop/>

2.7. Compte rendu de l'entretien réalisé avec le réseau Grand Ouest

Introduction

Structure	
Nom de la structure	Réseau Grand Ouest (RGO)
Activité	Le réseau Grand Ouest a pour mission d'animer une dynamique inter-régionale sur l'intégration de critères environnementaux, sociaux, éthiques et équitables dans la commande publique.
Site internet	www.reseaugrandouest.fr
Interlocuteur	
Date d'entretien	14/10/2015
Nom et prénom	Gwenaël LE ROUX
Fonction	Chef de projet partenariats et relations externes (ancien Responsable du réseau)

Présentation du Réseau Grand Ouest

Le Réseau Grand Ouest est une association d'acheteurs publics (collectivités et EPCI) créée en 2006 afin d'animer une dynamique inter-régionale (Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Limousin et département de l'Indre-et-Loire) sur l'intégration de critères environnementaux, sociaux, éthiques et équitables dans la commande publique.

Le Réseau Grand Ouest travaille en coordination avec les autres réseaux régionaux (une dizaine de réseaux existent au total) dans le cadre de l'inter-réseau national « commande publique et développement durable » piloté par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD).

Chaque année, les collectivités adhérentes définissent les familles d'achats sur lesquelles elles souhaiteraient que le Réseau Grand Ouest approfondisse ses réflexions en matière d'achats durables. Des groupes de travail thématiques sont alors organisés (deux à trois par an), qui visent, pour chaque famille d'achat identifiée, à :

- Réaliser un état des lieux de l'offre et entrer en contact avec les fabricants français (étape de sourcing) ;
- Analyser les éléments de contexte juridique et technique, et formuler des recommandations à destination des acheteurs ;
- Entrer en contact avec les collectivités ayant porté des démarches similaires, avec l'objectif de valoriser ces pratiques sous forme de fiches de retours d'expérience.

Ces travaux sont alors formalisés dans des guides de synthèse à destination des adhérents du Réseau.

Le Réseau Grand Ouest travaille également sur la thématique des achats durables avec ICLEI-Gouvernements Locaux dans le cadre de la campagne européenne Procura⁺³¹.

Le Réseau Grand Ouest a élaboré un programme de formation aux achats durables à destination des acheteurs publics, en partenariat avec l'ADEME. Ces formations, d'une durée de trois jours, sont proposées depuis 4 ans et s'adressent aux responsables de marché et techniciens des collectivités. Elles visent à leur fournir à la fois des éléments de contexte, des connaissances relatives au montage juridique des marchés, des connaissances relatives aux signes de reconnaissance du développement durable (écolabel, autodéclaration, écoprofil), ainsi que des retours d'expériences réussies. Plus récemment, des formations de sensibilisation à destination des élus locaux ont également vu le jour.

³¹ Fondée en 2004 par ICLEI-Gouvernements Locaux, Procura⁺ est une campagne européenne qui vise à soutenir les organismes gouvernementaux et locaux dans toute l'Europe dans la mise en œuvre des pratiques d'achats durables et en publiant des exemples de meilleures pratiques.

La thématique des produits biosourcés n'a pour l'heure été abordée qu'une seule fois dans les travaux du Réseau, à l'occasion d'un **groupe de travail sur la construction et la rénovation des bâtiments publics**, dans le cadre duquel le Cluster Eco-Habitat Poitou-Charentes avait été invité à intervenir. La question de la difficulté d'accès des matériaux de construction biosourcés à la certification (délais, coûts), et par voie de conséquence à l'assurance décennale avait notamment été évoquée à l'occasion de ces travaux.

Analyse des familles d'achats présentant le plus d'intérêt pour le développement des produits biosourcés

- **Produits d'entretien et de nettoyage** : une vraie dynamique a été enclenchée pour favoriser le recours à des produits d'entretien et de nettoyage plus performants d'un point de vue environnemental. Il apparaît par ailleurs que cette mutation est économiquement intéressante dans la mesure où les surcoûts à l'achat sont compensés par une moindre utilisation de produits (nettoyage à l'eau). Le marché est par ailleurs suffisamment mature et concurrentiel pour qu'il soit possible de faire figurer sa volonté de recourir à des produits écologiques dès la définition de l'objet du marché.
- **Encres d'impression** : La production d'encres biosourcées a fortement augmenté ces dernières années, en particulier dans le secteur des encres alimentaires. Aujourd'hui, la plupart des fabricants proposent au moins une gamme d'encres biosourcées, et le marché est suffisamment structuré et concurrentiel pour qu'un acheteur public puisse faire état de sa volonté de se tourner vers l'achat d'encres biosourcées dès la définition de l'objet du marché. De plus, la volonté de recourir à des encres biosourcées peut être justifiée par la qualité accrue de ces encres (environnementale, technique), mais également par leur caractère recyclable.
- **Fournitures de bureau et accessoires** :
 - **Papiers recyclés**. Ces derniers enregistrent toutefois un surcoût par comparaison avec des solutions plus « classiques », qui peut freiner certains acteurs dans leurs démarches ;
 - **Mobilier de bureau** : Le Réseau Grand Ouest a commencé à s'intéresser à ce segment d'achats il y a environ cinq ans, mais il est toutefois apparu que la marge de manœuvre des acheteurs publics français était relativement réduite dans la mesure où une grande quantité de mobiliers de bureau sont aujourd'hui importés de l'étranger ;
 - **Matériel d'écriture** : si l'on recense majoritairement pour l'heure des produits à vocation promotionnelle, il n'est pas exclu de voir se développer, à terme, des gammes de consommation courante. Ce sous-segment n'a pas l'objet d'une analyse approfondie par le Réseau Grand Ouest, car jugé déjà suffisamment mature.
- **Achats de bois et dérivés de bois** : Il est à noter qu'un guide de recommandation portant sur les produits en bois et en matériaux dérivés de fibres de bois a été formalisé par le Réseau Grand Ouest³². Le guide souligne notamment l'importance des volumes de contreplaqué dans les achats de bois des collectivités, et préconise la valorisation d'essences disponibles localement, telles que le peuplier. Le guide présente également les prescriptions environnementales mises en œuvre par la ville de Cognac dans le cadre d'un marché d'achats d'articles de bois de construction, cloisons et blocs de porte ;
- **Matériaux de voirie** : les matériaux de voirie, qui constituent un poste d'achat public conséquent, feront l'objet de réflexions dédiées au sein du Réseau Grand Ouest en 2016 ;
- **Achats de véhicules** : Le guide de recommandation produit par le réseau Grand Ouest « Intégrer le développement durable dans les achats de véhicules propres et les problématiques de mobilité » fait notamment mention de la possibilité de recours aux huiles végétales pures.

Pour l'évaluation de la valeur technique des offres, ce guide préconise notamment de déployer un système de « points bonus », visant à récompenser les équipements apportant une plus-value environnementale (rejets de CO₂, utilisation d'« huiles spéciales »).

Critères environnementaux pour l'évaluation des offres et la sélection des partenaires

Dans le cadre de ses travaux de recommandations, le Réseau Grand Ouest organise des rencontres avec des prestataires, afin de mieux comprendre la structuration de l'offre, la capacité et les conditions selon

³² RGO. Document de synthèse, 2011. *Intégrer le développement durable dans les achats de Bois et dérivés de bois*.

lesquelles les opérateurs seront en mesure de répondre sans surcoût au marché. Un questionnaire est également transmis à quelques fabricants.

Si le critère environnemental le plus couramment utilisé par les adhérents du Réseau Grand Ouest réside dans le fait de disposer d'un label environnemental, de nouveaux critères commencent à émerger. Ces critères sont essentiellement des critères additionnels : non discriminants, ils permettent d'octroyer des points supplémentaires aux entreprises qui les atteignent.

Exemple : critères environnementaux utilisables sur le segment des produits d'entretien et de nettoyage :

- Quantité d'eau utilisée ;
- Taux de biodégradabilité du produit.

Sur le segment de la construction, on peut noter l'existence du Label bâtiment biosourcé, qui peut permettre d'accompagner la démarche des acheteurs publics.

Certains adhérents souhaiteraient aujourd'hui aller plus loin dans des démarches telles que l'analyse des offres en coût global, ou encore l'intégration de critères relatifs aux émissions de CO₂ du produit ou de la prestation tout au long de son cycle de vie. Ces démarches commencent juste à se structurer.

Exemples de recours aux matériaux biosourcés dans le cadre des marchés publics :

- ***Chantier du Pôle espaces verts de la ville de Bouguenais***
 - Recours à des matériaux de construction biosourcés : panneaux isolants en fibres de bois ; isolants en textiles recyclés (isolant Métisse commercialisé par Le Relais) ; bardage en chênes issus de la gestion des forêts communales ;
 - Volet social : clauses d'insertion sociale pour chaque entreprise retenue, et mise en place d'un chantier école autour de la création des murs en terre crue.
- ***Marchés d'achats de consommables d'encrage – Ville de Cognac***

Recommandations pour pérenniser la démarche :

- Les sessions de formation animées par le Réseau Grand Ouest auprès des acheteurs publics rencontrent un certain succès. Dans ce cadre, des messages de sensibilisation relatifs au recours aux produits et matériaux biosourcés pourraient être formulés. Il pourrait par ailleurs s'avérer pertinent que les sessions de formation actuellement proposées puissent être complétées par des « sessions de rappel », plus courtes, dispensées à intervalles réguliers (tous les trois ans par exemple). *Objectifs* : permettre aux acheteurs publics d'approfondir leurs réflexions sur l'intégration du développement durable dans les marchés publics, tout en bénéficiant d'une information actualisée (notamment en ce qui concerne l'état de l'offre) ;
- Les collectivités adhérentes au Réseau Grand Ouest commencent à s'intéresser à la problématique des produits biosourcés. Le sujet n'apparaît toutefois aujourd'hui pas suffisamment mature pour faire l'objet de réflexions dédiées dans le cadre des travaux du Réseau.

2.8. Compte rendu des entretiens réalisés avec l'Union des Groupements d'Achats Publics

Introduction

Structure	
Nom de la structure	Union des groupements d'achats publics (UGAP)
Activité	Centrale d'achat public
Site internet	www.ugap.fr

Compte-rendu d'entretien avec Alice PIEDNOIR, Chargée de mission Développement Durable & Achats responsables à l'UGAP

Interlocuteur	
Date d'entretien	06/08/2015
Nom et prénom	Alice PIEDNOIR
Fonction	Chargée de mission Développement Durable & Achats responsables Direction de la Qualité, de l'Emploi local et des Politiques Publiques

Présentation de l'Union des groupements d'achats publics

- L'UGAP³³ est un établissement public dont la mission principale consiste à **centraliser les achats publics généralistes français**. Ses modalités d'intervention sont définies par le **Code des marchés publics**. Le recours à la centrale d'achat, elle-même soumise au Code des marchés publics pour l'ensemble de ses procédures, dispense ses clients publics (Etat, ministères, collectivités, hôpitaux) de toute mise en concurrence et publicité préalables. L'UGAP constitue un levier de la mise en œuvre des politiques publiques, notamment **en matière de rationalisation de la dépense, de développement durable et de soutien aux PME et à l'emploi local**.

Précisions sur les articles du code des marchés publics utilisés par l'UGAP

- Afin de concilier les objectifs d'achats des acheteurs publics et les aspects du développement durable, pour chaque appel d'offres préparé, l'analyse de l'UGAP porte préalablement sur :

- La définition d'exigences environnementales et/ou sociales à intégrer dans le cahier des charges** en vue de sélectionner un produit ou un service de haute performance environnementale et/ou sociale. Ces exigences, éliminatoires, ne sont inscrites dans le cahier des charges qu'en fonction de la **maturité du segment d'achats concerné**.

Lorsque le **marché est mature**, Mme Piednoir explique que l'UGAP peut **exiger** l'intégration de spécificités environnementales et/ou sociales, en s'assurant néanmoins qu'elles **ne soient en aucun cas être discriminatoires**. Pour ce faire, l'acheteur public doit être en mesure de vérifier que la majorité des entreprises du secteur concerné puissent candidater. Afin de juger du caractère discriminatoire d'une clause lors de la rédaction de l'AO, l'UGAP rencontre systématiquement les fabricants en amont de la procédure d'achat afin de s'assurer des démarches existantes en matière de consommation énergétique des produits, de gestion durable de la ressource forestière, de recyclage, etc. **S'il n'existe pas à ce jour de définition officielle du terme « discriminatoire »**, cet aspect fondamental du code des marchés publics guide la rédaction de tout appel d'offres.

- Le choix des critères de jugement des offres en matière de développement durable**. Il s'agit à cette étape de valoriser les aspects de l'offre liés aux performances en matière de protection de l'environnement et/ou d'insertion professionnelle des publics en difficulté, **conformément à l'article 53 du CMP** (règles d'attribution des marchés). Lors des procédures d'achats de biens, cette valorisation se traduit au niveau des différentes étapes du cycle de vie des produits :

³³ www.ugap.fr

- Conception ;
- Fabrication ;
- Emballage ;
- Transport ;
- Consommation (en particulier pour les appareils électriques ou les appareils très consommateurs en eau) ;
- Fin de vie.

Conformément à l'article 53 du CMP, Mme Piednoir précise que l'acheteur peut avoir recours à un **système de pondération des critères d'attribution**. La pondération des critères liés au développement durable (et les sous-critères) dépend alors de l'**objet du marché**. **Le poids d'un critère peut varier entre 10 à 50 % selon la structure de l'offre et les spécificités du marché**. Par exemple, un poids de 50 % peut être attribué à des critères liés à des marchés structurés, tels que ceux du papier éco-responsable, des prestations de nettoyage de bureaux et du mobilier :

- Dans l'appel d'offres de papier éco-responsable³⁴, l'acheteur public a imposé dans le cahier des charges que les fibres utilisées pour la pâte à papier soient recyclées à 10% ou issues de forêts gérées durablement à hauteur de 50%. De plus, **il a valorisé par le biais du questionnaire « performance en matière de protection de l'environnement » les offres des candidats qui allaient au-delà de ces proportions dans la nature des fibres de papier**. D'autres éléments relatifs à l'impact environnemental des produits étaient également valorisés. Ainsi, Mme Piednoir explique que l'UGAP souhaite renforcer le volet environnemental et ne retenir que les meilleurs candidats d'un point de vue environnemental et en termes de qualité de service. L'exigence à l'égard des critères environnementaux peut être renforcée dans ce marché car le critère prix n'est pas présent au stade de l'accord cadre (mais seulement dans les marchés subséquents) à cause de la fluctuation de la valeur du papier.
- Pour le marché des produits d'entretiens, l'UGAP souhaite également valoriser les critères environnementaux dans les appels d'offre. Concernant les marchés de propreté tertiaire (nettoyage de bureaux), l'UGAP a par exemple intégré dans les cahiers des charges la possibilité de recourir à des produits labellisés **NF Environnement** ou répondant à un équivalent. Lorsque le client public décide d'intégrer cette clause, le titulaire se voit alors obligé de la respecter. De même, dans la maintenance multi-technique des bâtiments, l'utilisation d'ampoules basse consommation peut être privilégiée par l'acheteur.
- Dans le secteur du mobilier³⁵, l'UGAP réalise des marchés portant sur des **produits éco-conçus**, dès que la **maturité du secteur** le permet. Au sein d'une consultation, l'acheteur inclut des spécifications techniques environnementales exigeantes sur une gamme (siège de bureau, mobilier scolaire, mobilier urbain, etc.) voire prévoit des lots spécifiques.

Enfin, Mme Piednoir précise que parmi les critères de sélection des offres décrites dans l'article 53 du code des marchés publics, **deux critères** peuvent également participer à la sélection d'offres responsables tels que :

- *Le code des marchés publics permet dorénavant d'intégrer la notion de circuits courts*. Mme Piednoir précise néanmoins que cette mention **est à ce jour uniquement réservée aux circuits alimentaires**.
- *« Le coût global d'utilisation, les coûts tout au long du cycle de vie »*. S'agissant de ce critère, Mme Piednoir explique que l'UGAP adopte une approche pour valoriser les éléments des différentes étapes du cycle de vie afin d'évaluer les impacts que pourrait provoquer l'achat d'un bien. Pour ce faire, l'UGAP a défini une méthodologie propre s'appuyant sur un questionnaire (annexe de valorisation sociale et environnementale), dont les rubriques peuvent varier selon les marchés passés et les secteurs d'application concernés. Le format du questionnaire varie ainsi de 3 questions à une trentaine de questions, comme c'est par exemple le cas dans le domaine médical nécessitant un degré de précision plus important. Selon les questions, les titulaires peuvent justifier leurs réponses de manière qualitative ou en annexant des documents pouvant servir de preuve. Les questionnaires sont présents dans 95% des appels d'offre car ils sont faciles à mettre en place et

³⁴ www.ugap.fr/actualites/le-developpement-durable_9614.html

³⁵ www.ugap.fr/actualites/le-developpement-durable_9614.html

peu discriminatoires. En effet un système de points est rattaché aux réponses données par les entreprises lors du remplissage du questionnaire.

- Parmi les autres articles du code des marchés publics pouvant permettre la valorisation de l'aspect environnemental dans les appels d'offre, Mme Piednoir cite :
 - **L'article 5 qui permet d'imposer la prise en compte du développement durable dans les besoins à satisfaire par les répondants.** Mme Piednoir explique qu'un appel d'offres peut être par exemple limité à des produits recyclables, et en faire explicitement mention dans le titre, si les termes et les attentes sont clairement définis dans le cahier des charges. Dans ce sens, dans certains marchés publics dits « classiques », **l'UGAP impose le bois issu de forêts gérées durablement** dans les cahiers de charge. L'UGAP valorise également la **recyclabilité des matériaux**, et attribue dans ce cadre des points supplémentaires aux fabricants de produits biosourcés. Plus spécifiquement, pour ses achats internes, l'UGAP a également lancé des appels d'offres pour l'achat de goodies en imposant des produits biosourcés comme des stylos en maïs et des clés USB en bambou.
 - **L'article 6** qui offre la possibilité d'inclure des clauses environnementales et sociales au titre des spécifications techniques.
 - **L'article 15** qui permet de réserver des marchés aux acteurs de l'insertion sociale.
 - **L'article 14** qui permet d'ajouter une clause en faveur de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi dans les conditions d'exécution.
- **Selon le type de secteurs d'application**, Mme Piednoir précise que des règles différentes peuvent s'appliquer. Selon elle, il apparaît ainsi plus difficile de mettre en place des contraintes environnementales dans les secteurs de l'automobile ou de l'informatique en comparaison avec ceux du mobilier ou des fournitures de bureaux.
- **Selon le type d'acheteurs publics, Mme Piednoir indique qu'il n'y a pas de différence stricte en matière de stratégie d'achats.** Cependant, la politique d'achat durable d'une structure publique peut être plus ou moins développée selon son règlement interne. Ainsi, Mme Piednoir indique que le niveau de sensibilisation à la prise en compte de critères environnementaux et sociaux dans ses processus d'achats varie très fortement selon les pouvoirs adjudicateurs. D'ailleurs, les sensibilités individuelles interviennent parfois dans la mise en place de spécifications environnementales dans les appels d'offre. Mme Piednoir souligne néanmoins que **s'il n'existe pas d'obligation commune à l'ensemble des acteurs publics, il existe des incitations**, parmi lesquelles :
 - *Le Plan national d'action pour les achats publics durables*, qui a pour vocation d'organiser les actions nationales en faveur de l'achat public durable et de rassembler les différents acteurs en charge de l'achat public au sein de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics hospitaliers³⁶ ;
 - *L'article 9 de la loi relative à l'économie sociale et solidaire* reconnaît les Pôles territoriaux de coopération économique comme des regroupements qui mettent en œuvre « une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable »³⁷ ;
 - *Le plan administration exemplaire* donnera bientôt des indicateurs de suivi aux différents utilitaires.
- Concernant **l'Ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics**, Mme Piednoir n'envisage pas de changements majeurs en matière d'achats responsables. Selon elle, ce texte traduit un assouplissement des aspects sociaux et environnementaux retenus lors d'achats publics. Par exemple, il fait référence à l'ensemble des étapes du cycle de vie d'un produit et **pourrait permettre de prendre davantage en compte l'éco-conception dans les critères de sélection des produits**. Cette possibilité est notamment en cours d'analyse au sein du **Groupe d'étude des marchés Développement durable** (GEM-DD), mis en place par le comité exécutif de l'Observatoire économique de l'achat public (OEAP) et présidé par M. Cantillon. Le groupe de travail mène notamment des réflexions sur la possible intégration d'une notion de « **coût** » **global de l'ACV**, conditionnée par la

³⁶ Consultations publiques, Plan national d'action pour les achats publics durables 2014-2020, <http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/plan-national-d-action-pour-les-achats-publics-a512.html>

³⁷ Le portail des ministères économiques et financiers, Deuxième journée nationale des Pôles territoriaux de coopération économique www.economie.gouv.fr/2e-journee-nationale-des-poles-territoriaux-cooperation-economique 19/09/2014

fiabilité des méthodes de mesure existantes. Sur ce sujet, le rôle du GEM-DD consiste à identifier les principaux enjeux soulevés par l'Ordonnance et à apporter des évolutions si besoin *via* des exemples et la formulation de questions. De manière générale, Mme Piednoir précise que **les enjeux spécifiques liés aux produits biosourcés ne sont pas abordés de manière prioritaire par le GEM-DD.**

- Enfin, en termes de sensibilisation, Mme Piednoir indique qu'il existe un besoin d'information, tant en ce qui concerne l'offre de produits biosourcés disponibles sur le marché, que sur les critères (directs / indirects) permettant de favoriser leur recours dans les marchés publics.
- La formalisation de ces informations sous forme de guides ne lui semble pas être la solution la plus appropriée car un grand nombre de documents existent déjà. La circulation d'informations *via* des plateformes d'échanges ou de réseaux d'ambassadeurs semble toutefois pertinente, si cette dernière s'inscrit dans une démarche locale et sectorielle.

Compte-rendu d'entretien avec Frédérique PETTE, Département des achats internes

Interlocuteur	
Date d'entretien	14/08/2015
Nom et prénom	Frédérique PETTE
Fonction	Direction des ressources humaines et des conditions de vie professionnelle Département des achats internes

Exemple d'un marché subséquent exigeant que les produits achetés soient fabriqués à partir de matériaux spécifiques : accord cadre visant la fourniture d'objets promotionnels de type « goodies » ou « cadeaux d'affaires »

En 2012, le département des achats internes de l'UGAP a lancé un **accord cadre visant la fourniture d'objets promotionnels de type « goodies » ou « cadeaux d'affaires »**³⁸.

Spécificité du marché subséquent : intégration d'objectifs de développement durable

Cette procédure de marché contenait plusieurs lots (par types de produits). Dès la détermination du besoin d'achat, l'UGAP a exigé que les produits achetés soient fabriqués à partir de certains **matériaux naturels** (ex : stylos **en maïs**, clés USB **en bambou**).³⁹ Mme Pette explique qu'il est possible d'**imposer le recours à certains matériaux dans l'objet du marché** (relatifs ici à la composition des objets en maïs, bambou, etc.) lorsque le **marché est mature** et que l'acheteur s'est assuré préalablement que **plusieurs fournisseurs pouvaient y répondre**.

Exemple d'un marché subséquent incluant un élément de « développement durable » dans le descriptif technique du produit souhaité : accord cadre visant la fourniture d'objets promotionnels sigles « UGAP »

En 2012, le département des achats internes de l'UGAP a également lancé un **marché subséquent de fourniture d'objets promotionnels sigles « UGAP »**. Ce marché répondait à un besoin interne de recours à des objets promotionnels écologiques (un des besoins était de promouvoir l'engagement environnemental de l'UGAP à travers des objets de communication).

³⁸ Lors de cette procédure d'accord cadre (d'une durée de 4 ans), l'UGAP a référencé des fournisseurs pour conclure des contrats d'achats subséquents. Le référencement s'est basé notamment sur leur capacité à fournir des articles de la famille de produits souhaitée (maroquinerie, textiles, goodies, calendrier/agenda, sacs cabas, écriture et articles de bureaux, etc.).

Intérêt de l'accord cadre :

- Réduction du délai et des coûts de la procédure de marché subséquent en comparaison avec une procédure classique d'appel d'offre : pour un marché subséquent à un accord-cadre la durée du marché est de 1-2 mois alors que pour un AO elle est de 6 mois en moyenne.
- Allègement des documents de candidature et administratifs requis par les titulaires du marché.
- Conditions plus souples pour le choix des prestataires : accroissement des chances d'obtenir un marché (contrat d'achat subséquent)

³⁹ NB : la mention « biosourcé » n'apparaissait pas dans l'accord cadre.

Dans ce sens, le cahier des charges de ce marché subséquent **incluait un élément de « développement durable » dans le descriptif technique du produit :**

- La mention « écologique » a été spécifiée dans l'**objet** même du marché : « *Marché subséquent n° 1 : stylo bille écologique (20 300 unités) »*
- La **fiche technique** du stylo incluait la mention « *corps du stylo écologique, dans une matière respectueuse de l'environnement (ex. : composé à partir de matériaux recyclés ou **bioplastique**, ...)* ». Par ailleurs, le marché précisait également le **type d'emballage et de conditionnement** souhaité pour le stylo bille : « *Emballage : sachet plastique recyclé de préférence, de 100 unités. Le sachet doit impérativement intégrer un panachage de tous les coloris disponibles* ».

[Extrait du cahier des charges : fournitures d'objets promotionnels sigles « UGAP »]

Fiche technique du stylo bille écologique

- ✓ Matière :
 - **Corps du stylo écologique, dans une matière respectueuse de l'environnement (ex. : composé à partir de matériaux recyclés ou bioplastiques ...)**
 - Encre et/ou mécanisme contribuant de préférence à la protection de l'environnement
- ✓ Corps translucide entièrement coloré
- ✓ Assortiment de coloris : au minimum 5
- ✓ Fonction stylo uniquement
- ✓ Présence d'un système de fermeture (capuchon exclu)
- ✓ Ecriture :
 - Encre bleue ou noire
 - Pointe moyenne
- ✓ Corps et mécanisme robustes
- ✓ Finitions soignées

Emballage et conditionnement

- ✓ Emballage : **sachet plastique** recyclé de préférence, de 100 unités. **Le sachet doit impérativement intégrer un panachage de tous les coloris disponibles**
- ✓ Conditionnement : sous cartons, d'un poids unitaire inférieur ou égal à 15 kg et comportant les dimensions du carton (hauteur * largeur * profondeur), l'intitulé de l'objet et le nombre de pièces par carton.

- Une **annexe à l'acte d'engagement** avait également été prévue par l'UGAP pour permettre aux prestataires de décrire plus précisément les spécificités techniques du stylo bille (matière du stylo, caractère écologique). Mme Pette précise que ces éléments ont été pris en compte pour l'**appréciation de la « valeur technique » des offres** (critère pondéré à 30% vs. prix : 70%).

Mme Pette, explique que l'UGAP a pu mettre en œuvre un tel marché car **le marché de l'écriture et du matériel de bureau est propice à l'intégration d'objectifs de développement durable** (présence de nombreux fournisseurs intégrant des dimensions sociales et environnementales dans leur processus de fabrication, conscience environnementale plus importante des acheteurs dans ce type de marché, etc.).

Plus généralement, **Mme Pette précise que le recours à des produits écologiques/recyclables dans les appels d'offre publics peut varier selon le type d'acheteur publics, et le type d'achat à effectuer.** Il n'existe pas de politique d'achat durable nationale imposant des objectifs d'achats durables contraignants. L'Etat incite les acheteurs publics à recourir à des produits écologiques (guide des achats publics durables) mais ne les y oblige pas. C'est une démarche volontaire : selon la sensibilité de l'acheteur public, ce dernier pourra intégrer ou non des objectifs de développement durable dans ses achats.

Enfin, selon Mme Pette la possibilité de recours à des produits respectueux de l'environnement dans les marchés publics dépend principalement de 4 facteurs principaux :

- La maturité du secteur et le type ou la famille de produit ;
- La conscience environnementale de l'acheteur et de son service prescripteur (voire de sa direction) (arbitrage prix vs. qualité) ;
- La rédaction du cahier des charges ;
- Les éventuels contrats d'objectifs des établissements publics (ex % d'achats durables/an).

NB : seuls certains secteurs spécifiques comportent des objectifs d'achats durables harmonisés au niveau national comme **le secteur des transports** avec **l'incitation à recourir à des véhicules électriques** pour la flotte publique, et le **secteur de la restauration pour les aliments issus de l'agriculture biologique**.

2.9. Compte rendu de l'entretien réalisé avec le responsable du service achat de la Ville de Cognac

Introduction

Structure	
Nom de la structure	Ville de Cognac
Activité	Service des Achats
Site internet	www.ville-cognac.fr
Interlocuteur	
Date d'entretien	29/10/2015
Nom et prénom	Eric Rufin
Fonction	Responsable du Service achats

Fonctionnement du service achats de la Ville de Cognac

Le Service Achats de la Ville de Cognac compte trois acheteurs. Ces derniers entretiennent des liens forts avec leurs réseaux de fournisseurs, et assurent une veille technologique régulière, *via* des recherches internet et la lecture de la presse professionnelle (L'Usine Nouvelle, Le Moniteur) pour bénéficier d'une vision claire et actualisée de l'offre de produits disponibles sur le marché français, et de la capacité des fabricants et distributeurs à répondre à certaines exigences techniques et/ou environnementales.

Les acheteurs de la Ville échangent également fréquemment avec les acheteurs d'autres collectivités adhérentes du Réseau Grand Ouest, et participent aux réunions de travail organisées par le réseau (participation notamment au groupe de travail sur « l'intégration du développement durable dans les achats de bois et dérivés de bois » en 2009 - 2010)

Le Service achats de la Ville de Cognac s'appuie sur les guides publiés par le Réseau Grand Ouest dans ses démarches d'achats responsables, et a participé à la mise à jour de certains de ces guides.

La politique d'achats durables de la Ville s'est progressivement structurée depuis 2004, dans le cadre d'un marché d'approvisionnement d'articles en bois de construction (cf. infra). Elle est aujourd'hui impulsée par une véritable volonté politique.

Approvisionnement d'articles en bois de construction

La Ville de Cognac a conclu un marché public en 2005 dans le cadre d'un renouvellement de son mobilier urbain, bancs et corbeilles. A la réception de la première tranche du marché, les services ont constaté que ce mobilier était constitué de bois de Moabi en provenance d'Afrique, dont les médias nationaux dénonçaient les coupes illégales. A partir de cette date, la ville de Cognac a exigé des labels garantissant une gestion durable des forêts dans tous ses marchés d'achats de bois et dérivés.

L'expérience du Moabi a impulsé une dynamique dans la collectivité sur la recherche précise des sources de matières premières, la demande de certificats issus d'organismes de certification et de contrôles reconnus et le remplacement des essences exotiques quand cela était possible.

Critères de sélection des matériaux de construction bois (bois massifs et contreplaqués) :

- Détention d'un label de gestion durable des ressources (FSC / PEFC) ;
- Bois contreplaqué - respect de la norme américaine (plus restrictive que la norme française) relative aux émissions de formaldéhydes (les contreplaqués correspondent à un poste d'achats d'environ 30 000 € au sein de la Ville de Cognac)

Les fournisseurs provenant de pays classés comme étant « à risque » en matière de gestion durable des forêts, selon une liste publiée par un site espagnol, sont automatiquement écartés par les acheteurs de la Ville. Cette démarche va dans le sens du Règlement sur le bois de l'Union européenne, qui impose aux metteurs en marché d'exercer une « diligence raisonnée », c'est à dire de s'assurer de la légalité des bois et produits bois en lien avec leur chaîne d'approvisionnement.

Approvisionnement en papier / encres d'impression

Pour éditer son bulletin d'information mensuel, la Ville de Cognac a souhaité se tourner vers des encres destinées au contact alimentaire, afin de permettre aux habitants de pouvoir lire le bulletin en toutes circonstances, et sans risque sur leur santé.

Critères de sélection des prestataires :

- Papiers certifiés ;
- Papiers labellisés (des points supplémentaires sont accordés aux papiers détenant l'écolabel européen) ;
- Quantité de CO₂ fossile nécessaire à l'élaboration d'une tonne de papier (moyenne de 124 kg CO₂/t en 2015, contre 600 kg CO₂/t en 2009) ;
- Encres dites « neutres » pour l'environnement et la santé humaine (critère noté sur 20 points : 1,5 point sont retirés par phrase jugée comme « à risque » au sein de la Fiche de Sécurité du produit).

Dans les faits, il s'est avéré qu'il n'était pas possible d'encourager l'utilisation d'encres biosourcées, ces dernières étant élaborées à partir de cultures issues d'OGM, que la Ville ne considère pas comme relevant de « bio-ressources » et ne souhaite pas soutenir (retours formulés par les fabricants d'encres avec qui la Ville a échangé en amont du lancement de la consultation).

Approvisionnement en produits d'entretien

Critères de sélection des prestataires :

- Produits labellisés (écolabel européen ou label NF Environnement) ;
- Produits dits « neutres » pour l'environnement et la santé humaine (critère noté sur 20 points : 1,5 point sont retirés par phrase jugée comme « à risque » au sein de la Fiche de Sécurité du produit) ;
- Produits ne comportant aucun allergène ;
- Produits ne comportant aucun parfum de synthèse.

Ces critères ont indirectement permis à la Ville de ne recourir qu'à des produits issus de bioressources, même si cette caractéristique n'était pas mise en avant dans le cahier des charges.

Pour ces différents marchés, la ville de Cognac a mis au point des tableaux de pondération des critères, qui pourront être transmis à l'équipe projet à titre d'exemple.

2.10. Compte rendu de l'entretien réalisé avec la Chargé de mission « Filières vertes du bâtiment » de la DREAL Centre-Val-de-Loire

Introduction

Structure	
Nom de la structure	DREAL Centre-Val-de-Loire
Activité	Département Bâtiment Durable, Mission Innovation et éco-construction
Site internet	www.centre.developpement-durable.gouv.fr
Interlocuteur	
Date d'entretien	13/08/2015
Nom et prénom	Frédéric LECLERC
Fonction	Chargé de mission « Filières vertes du bâtiment »

Présentation de la démarche portée par la DREAL Centre-Val-de-Loire

Le projet de la DREAL Centre vise à soutenir le développement de l'utilisation des matériaux biosourcés dans la commande publique. Trois objectifs caractérisent ce projet :

1. Assurer une information des acteurs locaux sur les avancées nationales ;
2. Favoriser l'implication des décideurs publics sur la filière « matériaux et produits biosourcés » ;
3. Permettre un véritable accompagnement des porteurs de projets publics biosourcés au travers de la création d'outils méthodologiques et de la structuration d'un réseau d'acteurs.

Parmi les actions déployées par la DREAL pour accompagner les projets, on recense :

- Réalisation d'un outil numérique du « Qui Fait Quoi en Région Centre » sur le thème des matériaux biosourcés ;
- Création d'un réseau d'ambassadeurs de la construction biosourcée volontaires et formés pour la Région Centre ;
- Mise en place d'une Foire aux Questions ;
- Réalisation de fiches pratiques sous forme d'entrées thématiques (ex. commande publique, matériaux, réglementation, ...) ;
- Actions de sensibilisation de courte durée sur chantiers ;
- Réalisation d'une formation à destination des ambassadeurs et maîtres d'ouvrage

Principales recommandations pour favoriser le recours aux matériaux biosourcés dans la commande publique

Un projet souhaitant intégrer des matériaux de construction biosourcés s'appréhende globalement de la même manière qu'un projet classique, à quelques détails près.

Il est en effet indispensable de :

- Prendre le temps de la réflexion pour bien définir ses besoins et ses contraintes.
- Ne pas hésiter à se renseigner sur les différentes solutions techniques disponibles (avantages et contraintes, délais de réalisation, coût approximatif d'un bâtiment type, etc.).
- S'encadrer d'une équipe qui maîtrise les différents domaines qui seront abordés (matériaux biosourcés, enjeux thermiques, etc.) ;
- Penser dès le lancement du projet aux enjeux d'entretien et de fin de vie du bâtiment, et adopter une démarche de réflexion en coût global, afin de privilégier les solutions apportant une réelle plus-value sur le long terme.
- Dans l'objet du marché, afficher les souhaits de la maîtrise d'ouvrage / maîtrise d'œuvre de recourir à des matériaux de construction biosourcés au travers de mentions de type « écologique », « à faible impact environnemental », etc.

Ressources bibliographiques pertinentes :

- Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat. *Guide des écomatériaux - édition 2014*. 2014.
- Atlanbois. *Intégrer les essences locales dans la commande publique*. Précobois, 2014.
- Gauthier Rojenart. *Guide pour l'intégration du Bois des Alpes dans la construction*. Service public 2000, 2013.
- Marie Vallée et Jean Bakouma. *Guide pratique à l'usage des acheteurs publics : Concevoir et mettre en place une politique d'achat bois responsable*. ATIBT, FFEM, FSC, WWF, 2014.
- Observatoire économique de l'achat public. *Guide de l'achat public éco-responsable : le bois, matériau de construction*. Ministère de l'Économie des Finances et de l'Industrie, 2007.
- Jacky FAVRET. *Construire son bâtiment public en bois local*. Communes Forestières de Franche-Comté, 2014.
- L'Union des Métiers du Bois. *Confort + bien être = bois*. 2014.
- FIBOIS Ardèche Drôme et Créabois Isère. *Mémento pour l'insertion du bois local dans la construction publique*. 2014.
- FFCAM et Association bois des Alpes. *Dossier de presse : Sur les traces du refuge de l'aigle, la réhabilitation de l'immobilier en montagne*. 2013.
- PEFC France. *Guide des achats publics à base de bois : être un acteur responsable*. 2013.
- Bois des Alpes et Réseau des Communes Forestières. *Construire en bois des Alpes - Étapes clés pour insérer une fourniture de bois certifiée « Bois des Alpes » dans la commande publique*. 2013.

Webographie :

- Site de la DREAL Centre-Val de Loire, rubrique « éco-construction et éco-rénovation ».
- Site de l'association Envirobat Centre : <http://www.envirobatcentre.com/> : nombreuses fiches projets présentant des bâtiments exemplaires.
- Site Internet catalogue bois-construction, <http://www.catalogue-construction-bois.fr/conception-cctp>, qui fournit un outil d'aide à la conception des CCTP.

Crédits photographiques

Couverture (de gauche à droite) : © Isosorbide for performance plastics (PC) ; © Arkema ; © Club bioplastiques ; © Club bioplastiques.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan « nouvelles ressources » de la Nouvelle France Industrielle, la Direction générale des entreprises (DGE) a lancé une étude pour recenser les produits biosourcés disponibles sur le marché français et identifier les différentes catégories de marchés publics susceptibles de recourir à ces derniers.

Les produits biosourcés sont issus de la transformation de biomasses (matières organiques d'origine végétale ou animale mais également coproduits industriels ou déchets organiques valorisables). Ils peuvent être utilisés en remplacement de produits d'origine fossile, mais offrent aussi de nouvelles fonctionnalités inédites. Fruit d'une forte innovation dans le domaine de la chimie du végétal en France, ce secteur a vocation à se développer en complémentarité des secteurs traditionnels de la chimie, tant il permettra de répondre aux enjeux d'une plus grande indépendance face aux ressources fossiles ainsi que de la diminution des émissions de dioxyde de carbone.

Cette étude offre aux acheteurs publics des points de repère pour le « sourcing » des produits biosourcés et pour la rédaction des appels d'offres publics. Elle propose également aux pouvoirs publics des pistes pour aller plus loin dans leur action afin d'encourager le recours aux produits biosourcés dans les marchés publics.